

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 OCTOBRE 2024**

*Adopté en séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 35

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Evelyne DONZEAUD, André MOUSTIÉ, Elisabeth REZER-SANDILLON, David DELIGEY, Patricia BOUILLON, Ludovic DUCOURAU, Magdalena RUIZ, Bernard COLLINET, Claude BENOIT-BALAGEUR, adjoints

Bruno DUMONTEIL, Chantal DABÉ, Jean-Jacques GERMANEAU, Corine CAZADE, Stephan PEY, Mireille MAZURIER, Corinne GAUTIEZ, Mélanie JEAN-JEAN, Michelle LOUSSOUARN, Sylvie BANSARD, Kévin LANGLADE, Olivier PAINCHAULT, Jacques CHAUVET, Maxime KHELOUFI, Philippe GAUBERT, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Fabienne LEHEUDÉ donne procuration à Olivier PAINCHAULT  
Jean-Pierre PETIT donne procuration à Sylvie BANSARD  
Sandra PEIGNON donne procuration à Ludovic DUCOURAU  
Anne ELISSALDE donne procuration à Maxime KHELOUFI (arrivée à 19h49)  
Michel DUVIGNAC donne procuration à Jacques CHAUVET  
Mathieu ENTRAYGUES donne procuration à Philippe GAUBERT

**ABSENT EXCUSÉ :**

Tony LOURENÇO

**ABSENTS**

Jérémy DUPOUY  
France NORMAND

**Le quorum est atteint**

**Kévin LANGLADE a été nommé secrétaire de séance.**

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**

**DÉCISIONS MUNICIPALES** prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2024-10-01 – Présentation du rapport d'activités 2023 de la COBAS et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes

2024-10-02 – Présentation du rapport 2023 de la COBAS sur le prix et la qualité du service public de l'eau

2024-10-03 – Présentation du rapport d'activités 2023 du SIBA

2024-10-04 – Présentation du rapport annuel 2023 du SIBA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

2024-10-05 – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et TERRA OSTRAL pour la passation de marchés publics et accords-cadres de fournitures courantes et services

#### **POLITIQUE DE LA VILLE ET TRAVAUX**

2024-10-06 - Acquisition gracieuse par la commune de la parcelle cadastrée section BX N°276 appartenant aux consorts TOMMASINI (allée de Neyra)

2024-10-07- Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section CM N°172 appartenant au Département de la Gironde (avenue Sainte Marie)

2024-10-08 - Acquisition gracieuse par la commune de la parcelle cadastrée section CO N° 55 appartenant à Monsieur Laurent LAMARQUE (allée de Bordeaux)

2024-10- 09 - Cession par la commune d'une emprise de terrain à la société LURO (avenue de Césarée)

2024-10- 10 - État d'assiette et de destination des coupes de bois 2025

2024-10- 11 - Convention entre la commune et orange relative à l'enfouissement du réseau de communications électroniques rue Edmond Daubric (entre rue Jules Barat et rue du Docteur Dufourg)

2024-10- 12 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### **FINANCES**

2024-10- 13 - Tarifs du conservatoire de musique

2024-10-14 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement - Exercice 2023 - Budget principal de la Ville – Rectification

2024-10-15 - Décision modificative n°1 de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2024 - Rectification

2024-10-16 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur sur les exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2023

2024-10-17 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023

2024-10-18 - Subvention 2024

### **RESSOURCES HUMAINES**

2024-10-19 - Modification du règlement du télétravail

2024-10-20 – Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale

2024-10-21 - CIA : Modification des critères d'attribution et montant de l'enveloppe liée à la performance individuelle pour 2024

2024-10-22 - Mise à jour du tableau récapitulatif des cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP et des montants éligibles à l'IFSE et au CIA

2024-10-23 - Tableau des effectifs des postes budgétaires permanents et création de postes budgétaires pour des emplois non permanents

**Marie-Hélène DES ESGAULX** procède à l'appel des conseillers municipaux, et précise que France NORMAND et Jérémy DUPOUY ne sont pas arrivés. Elle propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal 25 juin 2024.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Oui Monsieur CHAUVET ? »

**Jacques CHAUVET** : « Permettez Madame le Maire j'ai trois remarques à faire sur le PV, le dernier PV, j'étais d'autant plus absent mais j'ai été nommé par Monsieur le Premier Adjoint, donc si vous permettez j'aimerais répondre sur trois points. Le premier c'est que j'ai passé l'âge de savoir si j'ai tort ou raison et de m'en glorifier ou pas. Le deuxième, on ne disqualifie par quelqu'un lorsqu'il est absent et enfin je persiste à vous dire que lorsque le produit des jeux et les droits de mutation sur les quatre derniers exercices sont réalisés entre plus de 27 et 166% par rapport aux prévisions, vous conviendrez qu'il ne s'agit pas d'une prévision mais d'un acte délibéré de gestion. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien, vous souhaitez que ça soit...on ne modifie pas le compte-rendu, on note vos remarques. Y en-t-il d'autres ? Je n'en vois. Je mets donc aux voix ce procès-verbal. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** propose l'adoption des décisions municipales prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Y-a-t-il des remarques sur ce dossier ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame la Maire, mes chers collègues. Encore une fois nous dénonçons que les projets d'investissements de la commune échappent au débat du Conseil Municipal. Chacun doit avoir l'information et la transparence sur les travaux prévus. Dans les commandes, dans les marchés, nous avons noté la patinoire, la salle des sports de Chante-Cigale et des travaux sur l'allée des Places, la rue Edmond Daubric, l'avenue Sainte-Marie et l'allée des Plages. Le Conseil Municipal sera aujourd'hui appelé à se prononcer sur des cessions de parcelles ou d'autres divers dossiers sans intérêt pour amuser la galerie, alors que pour des travaux majeurs il est tenu à l'écart. Ne nous répondez pas que les dossiers sont étudiés en commissions, je vous le rappelle encore, elles n'ont aucun pouvoir propre. Elles sont là pour préparer les décisions du Conseil Municipal. Un simple vote au budget en décembre d'un intitulé ne vaut pas information des conseils municipaux et validation des travaux. La Cour Régionale des Comptes l'a rappelé sur la salle de spectacles où plus de 10 M€ d'investissements n'ont jamais été présentés en délibération au Conseil Municipal. J'ajoute qu'au fil du temps je comprends mieux votre refus de passer en autorisation de programme pour engager l'investissement car vous seriez obligée de présenter les projets en Conseil Municipal et d'avoir une gestion prévisionnelle. Votre gestion d'épicier est encore une fois sans transparence, contraire aux recommandations comptables et nous demandons à minima de pouvoir disposer d'une fiche de synthèse présentant les travaux pour chacun des marchés. Merci de votre attention. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Alors on était sur les décisions municipales, on enregistre votre déclaration, j'étais au vote, qui est contre ces décisions ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées à l'unanimité Monsieur GAUBERT ? Vous les avez votées ? On est d'accord ? »

**Philippe GAUBERT** : « Oui oui je les vote tout en dénonçant la procédure. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien mais je préférerais m'assurer de cette position. »

<p><b>PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COBAS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b></p>
---

**Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX**

L'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999, Article 40) dispose que « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2023 de notre Communauté d'agglomération et mesurer le champ de ses compétences et interventions, au travers du rapport d'activités 2023 de la COBAS accompagné des comptes administratifs du budget

principal et des budgets annexes qui ont été joints à la présente délibération et qui étaient tenus à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Les délégués de Gujan-Mestras à la COBAS, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Y-at-il des remarques sur ce dossier ? Monsieur GAUBERT ? »

**Philippe GAUBERT** : « Madame le Maire, mes chers collègues. Le rapport renvoie toujours à interroger sur les priorités budgétaires de la COBAS. Par-delà certains points positifs comme la création d'un bachelors en formation, l'absence de cohérence saute aux yeux. Nous concentrerons nos propos sur les marges budgétaires qui pourraient alimenter d'autres politiques de la compétence de la COBAS, ou réduire la pression fiscale. Je vais prendre deux exemples. Un premier que nous vivons au quotidien où l'opacité règne, celui des travaux en cours sur l'A660. D'après les quelques éléments qui filtrent par la presse vous financez le renouvellement de la couche de roulement Nord de l'autoroute. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Pardon ? »

**Philippe GAUBERT** : « Madame c'est ce qui est marqué dans Sud-Ouest. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ça ça m'étonnerait que Sud-Ouest ait écrit ça m'étonnerait. Il y a des gens très sérieux à Sud-Ouest, je ne vois pas ...j'ai pas lu, en plus je lis Sud-Ouest tous les jours. »

**Philippe GAUBERT** : « Alors je peux vous le lire Madame. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Allez-y, allez-y. »

**Philippe GAUBERT** : « Je peux vous le lire, c'était le 6 09 2024. « ...des aménagements financés par la COBAS, agglomération du sud Bassin, même si la route appartient à l'État, qui avait effectivement fluidifié le trafic et reporté les bouchons de la Teste de Buch au niveau... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'est la poursuite des travaux, c'est la poursuite des travaux. Si vous voulez il y a, je vous coupe et je redonne la parole. »

**Philippe GAUBERT** : « Oui. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Il y a Bissérié qui présente une urgence de faire un autodrome avec cinq branches et la ville de la Teste y rajoute un parking de co-voiturage. Donc il y a ce dossier-là, ensuite il y a le dossier de la poursuite des travaux jusqu'à l'entrée d'Arcachon et c'est ça que j'ai lu effectivement, cette phrase de Sud-Ouest, mais Sud-Ouest parlait de la poursuite des travaux qui iront donc de Bissérié à l'entrée d'Arcachon. Sûrement pas des travaux qui sont faits actuellement, je peux vous dire qu'ils sont payés intégralement par l'État, je trouve ça scandaleux parce que je pense qu'ils avaient autre chose à faire que

payer ce truc-là. C'est parait-il pour désamianter pour que ça coûte moins cher quand il y aura des travaux à faire. Non mais moi je rêve, on cherche des économies partout et on dépense ça actuellement alors que la voie n'était pas du tout abîmée de mon point de vue, elle était tout à fait correcte, il y avait simplement de l'amiante. Ils ont voulu faire ça, ils nous embêtent tous, à un moment en plus de rentrée qui est quand même crucial, et je pense qu'ils avaient mieux à faire. Je l'ai dit au Sous-Préfet pas plus tard qu'hier soir, Monsieur GAUBERT. Et je vous prie de me croire, nous ne financerons pas les travaux actuellement qui sont sur l'A 660. »

**Philippe GAUBERT** : « Je m'en félicite et je relirai quand même et je vous renverrai l'article de Sud-Ouest du 6 09... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Vous vous adresserez au journaliste à ce moment-là s'il l'a mal écrit. Mais moi je l'ai parfaitement compris le journaliste. »

**Philippe GAUBERT** : « D'accord ok, je le relirai. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je crois que son prénom commence par B et que son nom commence par B. »

**Philippe GAUBERT** : « Il me semble oui. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Et je pense qu'il a très bien écrit cet article. »

**Philippe GAUBERT** : « Je le relirai, j'ai pu me tromper. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Parfait. »

**Philippe GAUBERT** : « J'ai pu me tromper. Alors le deuxième justement il revient sur la troisième reconfiguration en 10 ans du rond-point de Bisserié à l'entrée de la Teste qui a été en concertation cet été. Nous allons parler d'un budget quand même équivalent à la moitié du financement d'une école, soit plusieurs millions. Ce rond-point a été reconfiguré en 2021 à l'occasion de la mise à 2 fois 2 voies de la section de la Hume/La Teste. Il y a eu des erreurs manifestes de conception. En 2021 vous n'aviez pas imaginé l'insécurité générée, l'augmentation du trafic et les difficultés de sorties de la plaine des sports. Conclusion il faut refaire 3 ans après et tant qu'à dépenser pourquoi pas un nouveau un parc relais de plus de 150 places dont nous ne comprenons pas l'utilité car l'actuel ne fonctionne pas. Cela risque de se terminer comme les 300 000 € pour créer la voie de desserte de la dune du Pyla que vous abandonnez. Ce ne sera qu'une erreur de plus en l'absence de stratégie. Nous serons attentifs à votre réponse. Alors que le territoire est confronté à des difficultés qui touchent les habitants dans le secteur du logement, de la santé publique, de l'environnement, nous pensons qu'il y avait d'autres choix à faire. Votre gestion de la COBAS, Madame la Présidente, c'est encore une fois le déni du changement climatique, le culte de l'autoroute, et des incohérences de choix. Merci de votre attention. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors Monsieur GAUBERT juste sur l'exemple que vous donnez : d'abord le parking de co-voiturage c'est un dossier testé financé par la Teste et je me garderai bien d'en dire quoique ce soit, c'est leur choix, et pourquoi pas, avec du photovoltaïque d'ailleurs je vous signale, mais c'est un projet testé et porté par la Teste financièrement. Par contre Bisserié je ne peux pas vous laissez dire qu'on refait les travaux de Bisserié. Je l'ai déjà dit dix fois et je vais le redire une onzième fois. La commande de l'État, quand on a fait les deux échangeurs, c'était de faire les deux échangeurs et c'est tout, il n'y

avait pas autre chose sur la RN 250. Ce qui fait que le doublement de la RN 250 s'arrêtait juste après l'échangeur de la Hume. On a tous dit en comité de pilotage que c'était absurde et qu'il fallait bien sûr pour faciliter la circulation qu'on aille au moins jusqu'au premier rond-point testerin. On est allé jusqu'au premier rond-point testerin. Et les travaux qui ont été faits sur Bisserié c'est uniquement à ce moment-là pour être la terminaison de la RN 250 à cet endroit-là. La terminaison. Et maintenant ce que l'on propose c'est pour des raisons de sécurité, c'est aussi en total accord avec ce qui se fera ensuite jusqu'au bout, jusqu'à l'entrée d'Arcachon, parce qu'on ne recassera pas non plus à ce moment-là, donc on propose de faire un autodrome avec cinq branches. Voilà, mais ce n'est pas, on ne refait pas l'histoire, on ne refait pas. On n'a pas fait des travaux qu'on a cassés pour en refaire d'autre dessus, ça c'est faux. Je l'ai déjà dit dix, quinze fois. Et moi j'aurais bien aimé qu'on aille plus loin, qu'on fasse aussi à ce moment-là le rond-point de Bisserié. On n'a pas pu, ça n'était que la terminaison parce qu'il y avait un risque juridique. L'État nous disait « on ne peut pas aller plus loin parce que la commande du Ministre c'était celle-là », c'était les deux échangeurs. Alors on fait 200, 300, 400 mètres de plus mais on ne peut pas aller au-delà, on ne peut pas traiter Bisserié. Et c'est pour ça que Bisserié n'a été qu'une terminaison. Je n'espère pas vous avoir convaincu mais je vous assure que c'est vraiment comme ça que les choses se sont passées. Alors après on peut critiquer plein de choses... »

**Philippe GAUBERT** : « Excusez-moi Madame la Maire. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « ...mais pas ce dossier-là justement. »

**Philippe GAUBERT** : « Non non non non. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Critiquez d'autres dossiers mais pas celui-là. »

**Philippe GAUBERT** : « J'y passais régulièrement à Bisserié au moment de ces travaux et vous avez refait une voie de sortie de la zone industrielle donc ça impacte bien quand même concrètement sur le rond-point, et deuxièmement vous avez refait les passages vélos pour traverser après le rond-point en allant vers Décathlon. Donc ne me dites pas que vous n'avez rien fait sur ce rond-point. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On a fait tout ce qu'on... »

**Philippe GAUBERT** : « Ce n'est pas vrai. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On a fait tout ce qu'on pouvait, en accord avec l'État parce que c'était l'État qui était maître d'ouvrage, je vous le rappelle, ce n'était pas la COBAS, nous n'étions que le financeur. On a fait tout ce qu'on pouvait pour améliorer tout de suite le plus les choses. Et ce dossier qui a été porté très très bien dans le plan de transport de la COBAS, le plan de déplacement, et bien a été je dirais ovationné, validé par l'ensemble de la population puisque le commissaire enquêteur nous a dit il y a une seule personne, c'était peut-être vous Monsieur GAUBERT, une seule personne qui est venue critiquer ça. Tout le monde a trouvé ça très bien et a donné, j'allais dire presque un chèque en blanc en disant « continuez, surtout continuez ». Alors vous vous n'êtes pas sur cette ligne alors voilà je le regrette. »

**Philippe GAUBERT** : « Quel commissaire enquêteur ? Enfin moi ce que je note déjà en premier c'est qu'on est bien d'accord qu'en 2021 il y a eu des travaux sur le rond-point de Bisserié. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Pour faire la terminaison des deux...quand vous faites 2 voies... »

**Philippe GAUBERT** : « Naturellement. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Les deux voies elle ne peuvent pas rester comme ça, il y a bien une terminaison, il faut pour des raisons de sécurité, les techniciens ils ont fait ça. Ils ont fait effectivement l'embranchement de la zone industrielle, c'était aussi une question de sécurité on pouvait le faire, et je pense que d'améliorer les conditions des cyclistes vous ne nous en voulez pas trop quand même Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Je crois qu'ici il y a des gens quand même qui font un peu de vélo et qui ont constaté que justement la traversée des cyclistes s'était dégradée après 2021. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Bon on s'égare. »

**Philippe GAUBERT** : « Mais si Madame, donc... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Monsieur CHAUVET a demandé la parole on va la lui donner. »

**Jacques CHAUVET** : « Rapidement Madame le Maire, merci. Le fait de ce rapport d'activité ou je regrette que la partie finances qui permet d'enclencher, de faire et de réaliser l'ensemble de ces réalisations, où je continue à vous mettre en garde sur le niveau d'endettement de la COBAS, vous parlez d'un autodrome. Dans mon esprit un autodrome c'est un circuit. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors ça s'appelle comme ça oui mais je ne sais pas pourquoi ils l'appellent comme ça. Au départ j'avais même moi compris « hippodrome ». C'est autodrome. Dans la concertation qui a été menée cet été, vous pouvez regarder les dossiers, l'État appelle ça un autodrome. »

**Jacques CHAUVET** : « Avec cinq sorties. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je n'en sais pas plus je ne défendrai pas cette position mais c'est... »

**Jacques CHAUVET** : « Si c'est le terme c'est le terme. C'est surprenant. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ce n'est pas un rond-point, c'est un autodrome. »

**Jacques CHAUVET** : « AutodroNe ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Drone, droMe. Moi j'ai compris que c'était droMe. »

**Jacques CHAUVET** : « C'est un circuit. Mais bon s'il a cinq sorties c'est sympa. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ok ? Des remarques à nouveau ? »

**Philippe GAUBERT** : « Sachant que donc c'était bien la concertation et non pas l'enquête publique cet été et que ... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non c'était la concertation oui bien sûr. »

**Philippe GAUBERT** : « Oui oui c'est bien la concertation. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non l'enquête publique... »

**Philippe GAUBERT** : « Non parce que vous avez parlé de l'enquête publique, d'un avis négatif que... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Parce que j'ai parlé du plan de déplacement c'est tout, de la collectivité. Vous savez on a fait un plan de déplacement c'est lui qui a été soumis à enquête publique où il y a eu un commissaire enquêteur et qui n'a relevé que des avis favorables et je vous dis il y a une seule personne qui a été contre. Ça c'est l'enquête publique sur le plan de déplacement. Tout est un peu un lié quand même c'est pour ça que j'en parle. Et par contre sur Bisserié là c'est une concertation qui est aussi, vous savez ça n'a pas remué les foules. À la concertation je pense que s'il y avait 20 personnes c'est tout ce qu'il y avait et tout le monde en fait a bien travaillé et s'est mis d'accord sur un scénario que je présenterai demain au conseil de la COBAS. »

**Philippe GAUBERT** : « Il est très clair que le parking ne sera pas financé par la COBAS ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ah c'est très clair. » alors là c'est... »

**Philippe GAUBERT** : « Ok d'accord. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors là c'est... »

**Philippe GAUBERT** : « Et donc... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Aucun problème. »

**Philippe GAUBERT** : « Parce qu'à l'heure actuelle dans les dossiers qui sont présentés il est évoqué un budget d'entre 4 et 5 millions d'euros donc le parking sera défalqué de ces 4 à 5 millions ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Le parking est vraiment...c'est une affaire testerine. »

**Philippe GAUBERT** : « D'accord. Ok. Que ce soit très clair. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Qui aura peut-être une subvention du département d'ailleurs mais c'est une affaire testerine. Et nous ne payons pas non plus les travaux de désamiantage, voilà, ok ?. Allez, il n'y a pas de vote, je pense qu'on en a suffisamment parlé. »

**NON SOUMIS À UN VOTE**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT 2023 DE LA COBAS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

**RAPPORTEUR : Élisabeth REZER-SANDILLON**

L'Article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport indique:

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de ces éléments dans le rapport 2023 de la COBAS sur le prix et la qualité du service public de l'eau qui a été joint à la présente délibération et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée municipale.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Élisabeth. Des remarques sur ce dossier. Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame la Maire, mes chers collègues. L'eau raconte beaucoup de choses, il faut savoir l'écouter. Que nous dit-elle qui peut intéresser tout citoyen? L'INSEE a réalisé des études corrélant le niveau de vie avec celui de la consommation d'eau. Plus le niveau de vie est élevé plus la consommation d'eau est importante. Sur la COBAS ce niveau de consommation d'eau est de 213 litres par habitant, nous sommes pratiquement au double de la moyenne nationale. C'est un marqueur de la sélectivité sociale du territoire que vos politiques sont incapables de corriger. Nous y reviendrons plusieurs fois ce soir. Cet indicateur doit aussi nous interroger sur le dogme de favoriser les achats de 1000 m<sup>2</sup> de terrain pour être piscinables alors que nous vivons en bordure de plages et que nous avons investi dans de nombreux équipements aquatiques. Cela devrait vous questionner sur la soutenabilité de telles consommations par habitant. Concernant la qualité de l'eau au robinet, le rapport de 2024 note des dépassements au niveau des pesticides. L'importance des prélèvements dans le lac de Cazaux y est probablement pour quelque chose. Il est un signal appelant à la vigilance et important à connaître par tous. D'où viennent ces pesticides ? Sur le prix de l'eau, vous êtes au dessus du prix de la COBAN et de manière importante. Nous souhaiterions en connaître les explications et comment vous le justifiez ? Le prix global il augmente régulièrement, il est à 4,52 € le m<sup>3</sup>. Compte tenu du niveau de la consommation, que je rappelle est de plus de 200 litres par habitant, en responsabilité nous mettrions au débat la capacité de différencier le prix des premiers m<sup>3</sup>, au moins à minima au tarif de la COBAN, et engager une politique de responsabilisation pour les m<sup>3</sup> au dessus. Il est temps de changer. Enfin, dernière question qui intéresse tout le monde, où en sont les dossiers de demande de nouveaux forages profonds que vous avez évoqués il y a 6 mois ? Merci de vos réponses. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Monsieur GAUBERT, le prix au niveau de l'eau dépend de la délégation de service public que nous avons lancée. Il y a eu des appels à candidature, il y avait trois boîtes qui avaient répondu, on a choisi dans cette DSP, VEOLIA. Ce contrat de délégation de service public va jusqu'au 31 décembre 2027, on est pris par ce contrat aujourd'hui. Ce n'est pas nous qui fixons le prix, c'est le délégataire au travers du contrat de délégation de service public et ce contrat avait été voté à l'époque à la COBAS à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues et n'avait pas fait de débat. Aujourd'hui on est pris par ce contrat de délégation de service public. Sur les trois forages, trois, même des fois on dit quatre, oui on est dans une étude avec l'État, on parle de champs captants, parce que notre idée c'est vraiment d'aller davantage encore vers les forages que vers le prélèvement de l'eau du lac de Cazaux qui est ensuite retraitée dans l'usine du cabaret des pins. On veut plutôt aller vers des forages donc c'est des études très complexes qui sont faites avec les services de l'État et qui vont aboutir à une demande d'un arrêté préfectoral qui va nous permettre de pouvoir produire davantage d'eau avec de nouveaux forages. Ça continue, il n'y a pas de retard, une étude comme ça s'est facilement 2 ans si ce n'est pas plus. Donc ça sera fait avant la fin de la mandature. Élisabeth veut prendre la parole. »

**Élisabeth REZER-SANDILLON** : « Oui je voulais juste ajouter qu'effectivement l'idée c'est quand même d'arrêter de pomper de l'eau dans le lac de Cazaux parce que c'est une ressource qui est très vulnérable. Mais surtout ces champs captants, en parallèle on mène une étude sur comment faire pour que les forages actuels soient beaucoup plus productifs. C'est-à-dire notamment on parle de renouvellement de pompes, de nettoyage, alors là je ne suis pas vraiment théoricienne mais de nettoyages de puits en eux-mêmes, donc l'idée c'est aussi, plutôt que de faire beaucoup de nouveaux forages, d'utiliser à son maximum les installations que nous avons. Bien sûr il faudra faire des forages en plus mais ça limitera le nombre de forages à faire. Et je crois que c'est important, c'est une rentabilité meilleure des équipements existants. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je ne suis pas sûre qu'on ne prendra plus d'eau dans le lac de Cazaux mais l'idée c'est que ça ne soit pas un objectif. L'objectif c'est les forages, Élisabeth a raison. À la faveur de ça je peux donc mettre... »

**Philippe GAUBERT** : « Juste Madame sur le prix quand même je voudrais vous donner une différence de prix quand même entre la COBAN et la COBAS... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je le sais, oui oui. »

**Philippe GAUBERT** : « ...qui est quand même de 1,95 et là on parle bien de l'eau du délégataire, contre 1,39 sur la COBAN. Donc voilà je crois que ça amène à réflexion sur la performance et sur l'unanimité que vous avez pu avoir... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Elle était bien là. »

**Philippe GAUBERT** : « ...toutes tendances confondues politiques pour l'adoption de cette délégation. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'était le premier adjoint du Teich qui a porté ce dossier très brillamment d'ailleurs et je dirais que l'opposition testérine qui n'appartenait pas du tout à la même tendance politique que moi, qui était arrivée dans les travaux de COPIL et de COTECH en voulant faire une régie, se sont vite rendus compte que non il ne fallait pas faire

une régie mais il fallait bien faire une délégation de service public et ça a été voté à l'unanimité, vous pourrez reprendre tous les débats de la COBAS, je n'exagère absolument pas. Alors il n'y pas de vote... »

**Philippe GAUBERT** : « Vous n'avez pas répondu sur les pesticides parce que c'est quand même intéressant. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors là je ne sais pas moi vous répondre là-dessus ça je ne sais pas, franchement là je ne sais. Moi on me dit que l'eau elle est de très bonne qualité, qu'elle est parfaite, que l'ARS donne toutes les autorisations voulues, moi je n'ai pas du tout de retour sur les pesticides Mais vous avez sûrement raison. »

**Philippe GAUBERT** : « C'est dans le rapport que nous recevons... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais ça doit être... »

**Philippe GAUBERT** : « ...tous en tant que consommateurs. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais ça doit être très faible. »

**Philippe GAUBERT** : « Ce n'est pas très très grave... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ça doit être très faible. »

**Philippe GAUBERT** : « ...mais c'est un indicateur, un signal faible à regarder. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ce qui compte c'est quand même l'autorisation donnée par l'ARS qui est à mes yeux essentielle. Donc il n'y a pas de vote. »

**NON SOUMIS À UN VOTE**

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU SIBA

**Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX**

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 disposant que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement... ».

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2023 de notre Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et mesurer le champ de ses compétences et interventions au travers du rapport d'activités 2023 du SIBA qui a été joint à la présente délibération et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Les délégués de Gujan-Mestras au SIBA, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je redonne la parole à quelqu'un ? Oui Monsieur KHELOUFI ? »

**Maxime KHELOUFI** : « Merci Madame la Vice-Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Un constat concernant les activités du SIBA. Depuis quelques années, lors d'épisodes de fortes précipitations, notre ville subit les conséquences des eaux usées qui débordent. La nature n'est pas la seule responsable. À Gujan-Mestras la multiplication des constructions et l'imperméabilisation des sols occasionnent une saturation et le dysfonctionnement de notre réseau vieillissant. Les eaux usées et pluviales se mélangent. Plusieurs conséquences à cela. L'accident technique devient d'abord un problème environnemental puis sanitaire. Les matières fécales et leurs bactéries, *Escherichia coli* notamment, prennent la direction des fossés puis du Bassin d'Arcachon. L'accident environnemental et sanitaire devient ensuite un problème économique et touristique. Fermeture de la consommation des produits de la mer, notamment les huîtres, pertes de revenus pour nos professionnels de la mer et image délétère du Bassin d'Arcachon et de notre ville aux 7 ports. Par rapport à tout cela une responsabilité politique bien sûr. Le SIBA gestionnaire des réseaux est financé par les villes du Bassin d'Arcachon, les maires et les élus majoritaires le pilotent. Pourtant les maires s'offusquent encore et toujours de la situation rejetant la responsabilité soit sur l'établissement, soit sur dame nature. Force est de constater qu'il y a bien une responsabilité politique et que la situation n'incombe pas qu'à dame nature. Face à cela un autre cap est toujours possible bien sûr, prioriser les financements du SIBA sur ce sujet et réhabiliter notamment systématiquement les réseaux à l'occasion de chaque réfection de voies. Alors ce texte j'aurais pu l'écrire juste avant ce conseil, seulement ce texte c'est celui que nous avons écrit avec l'équipe de CAP GM et de Jacques CHAUVET pour la gazette municipale de mai 2021 que nous avons distribuée dans chacune des boîtes aux lettres de nos concitoyens. D'ailleurs parfois le papier est utile à des fins démocratiques. Trois ans donc, et trois ans après, les mêmes causes conduisent aux mêmes conséquences. De fortes pluies viennent saturer le réseau d'eaux usées et l'ensemble déborde vers le Bassin d'Arcachon, causant de nouveau une importante crise environnementale, sanitaire et économique en particulier de nouveau pour les ostréiculteurs, qui, près d'un an après ne parviennent toujours pas à retrouver un niveau de vente habituel. C'est donc dans ce contexte que le 12 septembre dernier, s'est réuni le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin. Réunion dont on pouvait attendre beaucoup puisqu'il était question de proposer des actions pour remédier aux catastrophes sanitaires et environnementales que le Bassin a connus ces quatre dernières années. Pourtant à l'issue c'est le pire est proposé. Pour tout vous dire, un instant j'ai même cru en voyant l'information qu'il s'agissait d'un gag du Gorafi. On y découvre que le SIBA, dont vous êtes Vice-Présidente Madame la Maire, a proposé non pas de tenter de résoudre le problème mais d'amender les arrêtés préfectoraux et de solliciter l'autorisation de polluer en permettant le rejet d'eaux usées directement dans le Bassin d'Arcachon en cas de forte pluviométrie. Nous apprenons par ailleurs que les élus du SIBA, vous en tête, Madame la Maire, considèrent ces phénomènes climatiques comme de simples incidents ponctuels. Et bien laissez-moi vous dire que au mieux, cela traduit une façon de penser le monde selon un logiciel complètement dépassé, et au pire cela traduit une attitude parfaitement irresponsable face aux problématiques que doit affronter notre territoire. J'y vois là deux fautes graves. La

première celle de nier l'évolution climatique de notre pays, pourtant irrémédiable à ce stade, et celle de préférer salir notre territoire plutôt que de chercher une solution durable. Et quelle justification pour cela ? Il faudrait choisir entre un rejet en mer, et un rejet parmi les habitations ou la forêt. Ce chantage entre la peste et le choléra est juste une honte. Parce qu'en réalité, c'est le principe clef du « zéro rejet dans le Bassin » qui est aujourd'hui balayé. Et dans quelques instants vous allez avoir l'honneur de nous présenter vos bonnes intentions pour le PADD. Mais quel crédit accorder à votre parole, à vos projets, à vos engagements, lorsque l'on peut apprécier que la réalité de vos actes conduit précisément à porter atteinte à notre environnement. Et puis je voudrais avoir ici une pensée pour les ostréiculteurs et tous les professionnels dont l'activité est en lien avec la mer. Comment les rassurer, eux, leurs clients, comment donner confiance en notre économie bleue si vous balayez d'un revers de manche la question de la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon ? Que dire à nos concitoyens dont la santé se trouve menacée par votre inaction et vos propositions atterantes ? Alors que nous attendions un dispositif ambitieux, qui on peut tout à fait le comprendre peut prendre du temps à voir le jour compte tenu de la nature des travaux à réaliser, mais alors que nous attendions ce dispositif ambitieux à la hauteur de la crise subie par nos ostréiculteurs depuis cet hiver. Alors que nous attendions un dispositif susceptible de prévenir toute nouvelle atteinte à l'environnement et protecteur pour la population, vous nous présentez un permis de polluer et vous faites pression pour changer les règles protectrices de l'environnement, celles-là même qui ont servi à ce que le SIBA soit épinglé par la justice. Et bien permettez-moi de vous dire une nouvelle fois que c'est une honte. Et pourtant, pour peu que l'on soit un minimum volontaire, un minimum ambitieux, un minimum concerné, ce ne sont pas les moyens qui manquent. Puisque l'État je crois propose 11 millions d'euros pour soutenir notre territoire dans l'amélioration des réseaux et ouvrages d'assainissement. Il faut ajouter à cela tout un tas de ressources à disposition du territoire, l'augmentation de la taxe foncière cette année, l'instauration de la nouvelle taxe GEMAPI, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, taxe que vous souhaitez Madame la Maire, en qualité de présidente de la COBAS, sans doute une excellente idée mais à quoi sert cette taxe si on ne la mobilise pas dans ce genre de dossier ? Puis bien sûr à tout cela pas besoin de rentrer trop en détail ici mais je n'évoquerai pas ici les 72 millions d'euros de budget du SIBA qui pourraient également, en premier lieu bien sûr, servir à réaliser les travaux qui s'imposent. Toujours est-il que si l'on veut vraiment agir, les moyens sont là et lorsque l'on veut on peut les trouver. La politique c'est faire des choix. Je suis navré que vous fassiez celui de la facilité Madame, à savoir souiller notre Bassin d'Arcachon plutôt que de résoudre structurellement et durablement le problème des eaux usées. Pour ce qui nous concerne nous ne vous laisserons pas faire. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame la Maire. Naturellement que je partage les propos de Maxime KHELOUFI. Mon propos sera un peu plus large puisqu'il sera sur le rapport d'activité et que je me réserve quelques autres éléments là-dessus dans le prochain rapport. Le rapport du SIBA c'est l'ouverture d'une boîte noire d'une année sur laquelle vous mettez des rubans pour nous dire que le monde est merveilleux, à coup de dépenses de communication. J'aurais aimé un peu d'autocritique pour cette année catastrophique, un peu d'humilité. Non, vous êtes des champions, et il faudrait que l'on vous félicite. Vous mériteriez même une médaille olympique si on vous écoutait.

De toute façon, comme Maxime l'a dit, comme tout le monde le dit, chacun l'a compris, vous n'êtes pas responsables. Pas un seul des 12 maires, pourtant comme vous l'avez rappelé de sensibilités politiques différentes, n'a eu un peu d'éthique, de compassion par rapport aux dégâts environnementaux, sociaux, et comme l'a rappelé Maxime, économiques. Les scientifiques vous alertent depuis des années sur le changement climatique, et vous découvrez

des événements pluvieux extrêmes. Quelle naïveté. Pourtant Madame en 2023, le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avait commencé comme un avertissement par un record de température à 23 degrés. Vous n'écoutez jamais. J'ai juste un scoop à vous dévoiler, le pire est devant vous. Comme l'a dit Maxime vous n'êtes plus crédible, et aujourd'hui vous légalisez vos erreurs en autorisant des déversements d'eaux usées dans la nature. Le citoyen qui paye toujours plus pour l'assainissement de l'eau, pour les différentes taxes d'aménagement, a le sentiment d'être une vache à lait de vos errements et incohérences de politiques. Concrètement, pour Gujan Madame, je vous redemande encore Madame la Vice-Présidente de nous communiquer les 20 quartiers où le système d'assainissement a été particulièrement défaillant en 2023, les données du SIBA depuis 11 ans sur l'évolution du niveau de la nappe phréatique, car c'est un problème majeur, et d'organiser des réunions de travail avec le BRGM pour mieux cerner les enjeux. Il est temps d'arrêter votre fuite en avant à coup de dizaines de millions d'euros et de tout cacher dans la boîte noire du SIBA. Le Conseil Municipal doit être informé et nous devons appréhender où nous en sommes face à ce risque. Il faut agir, chaque jour de retard est une perte de chance pour le territoire. Merci de votre attention. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « D'autres remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Bon je comprends, l'actualité fait que j'ai vu que dans d'autres conseils municipaux d'ailleurs cela avait fait débat aussi. Bon moi je ne vais pas rentrer au fond des choses, je vais simplement dire à Monsieur KHELOUFI d'abord que non je ne peux pas vous laissez dire que le SIBA a présenté un permis de polluer, ça ce n'est quand même pas très raisonnable. Aujourd'hui ce qu'a fait le SIBA, de mon point de vue, c'est des démarches qui sont entreprises pour répondre à l'exécution d'une décision du juge des libertés qui a enjoint la collectivité du SIBA à tout simplement à construire rapidement, il y a un délai avec des astreintes après, à construire des déversoirs d'orage, notamment qui sont nécessaires en cas d'intempéries. La vérité elle est là. Donc le SIBA a fait un porter à connaissance. Moi j'étais un peu interrogative sur, et d'autres d'ailleurs, Elisabeth notamment, sur le fait d'une collectivité de faire un porter à connaissance. En fait en matière d'ICPE c'est tout à fait le cas donc c'est absolument normal que le SIBA a fait un porter à connaissance. Il a déposé un dossier à l'État. Donc de deux choses l'une, je le disais hier soir d'ailleurs à quelqu'un qui est ici dans la salle, ou, parce que ce n'est pas le SIBA qui peut décider, il n'y a pas de permis de polluer, il n'y a rien. Le SIBA il dépose un dossier. Il dépose un dossier à l'État et c'est à l'État soit de modifier et de faire des arrêtés conséquents, des arrêtés préfectoraux ou pas. Soit ces arrêtés vont avoir lieu, seront faits et alors l'État donnera raison au SIBA, soit l'État ne voudra pas ou partiellement ou en tout cas en totalité, ne voudra pas modifier les arrêtés comme le demande le SIBA, et à ce moment-là l'État l'interprètera, l'État le validera, l'État donnera une interprétation, son interprétation et on y verra plus clair. Parce que moi ici je ne vois que des experts, alors il y a des experts en tous genre, moi très franchement je ne suis pas capable d'analyser un porter à connaissance tel qu'il a été fait techniquement par le SIBA. Moi franchement je n'ai pas la compétence technique et je crois qu'il n'y a aucun des maires qui l'a aujourd'hui. Alors après on peut se faire traiter de tout, c'est bien connu, les maires sont à portée d'engueulade c'est facile, ça fait plaisir certainement. Mais la vérité c'est qu'il y a un travail très sérieux qui a été mené par le SIBA, qui a été mené pour répondre à une condamnation, parce qu'une fois que vous êtes condamnés à faire un déversoir d'orage, il y a trois lignes dans la condamnation de justice. J'imagine qu'un déversoir d'orage c'est un peu plus compliqué, il est comment ? Quelle profondeur, quelle longueur, quelle largeur ? Je n'en sais rien, je n'y connais rien là-dedans. Mais effectivement il fallait bien que le SIBA présente quelque chose. Le SIBA l'a fait et là on se sert de ça pour tirer des conséquences, pas de permis de polluer. On n'autorise rien Monsieur GAUBERT. Parce que vous aussi vous prétendez qu'on autorise quelque chose. On n'autorise rien, ils ont déposé un dossier auprès de l'État et c'est l'État maintenant qui va soit faire les arrêtés préfectoraux sous-jacents ou pas. Et on verra bien. Et si l'État ne fait pas les

arrêtés préfectoraux il faudra bien qu'il nous dise pourquoi et là on comprendra ou on ne comprendra pas et on reviendra à la décision de justice. Laissons faire les choses. Moi je veux bien que...tout le monde est très fort, c'est extraordinaire. Quant à la responsabilité elle est devant les tribunaux, elle y est, ça que personne ne s'inquiète là-dessus, on aura des certitudes sur les responsabilités dans quelques mois. Enfin Monsieur KHELOUFI je vous croyais plus attentif quand même aux choses. Aller dire que c'est l'État qui verse les 11 millions d'euros, là je n'en reviens pas. C'est comme tout à l'heure dire que c'est la COBAS qui paye les travaux de désamiantage. Mais franchement les 11 millions c'est les collectivités. Les 11 millions c'est la COBAS, c'est la COBAN, ce n'est personne d'autre, c'est le SIBA, c'est l'emprunt, c'est Agence Adour Garonne parce que ça passe aussi par les travaux du SIBA, mais ce n'est pas l'État. Le Ministre de l'époque de la Mer il est venu il a voulu dire un certain nombre de choses, il est arrivé comme si c'était lui qui mettait les 11 millions. Il a répondu à la presse en disant « voilà oui oui tout est en ordre, regardez, les 11 millions ». Les 11 millions ce n'est pas l'État, les 11 millions c'est nous les collectivités locales, et notre responsabilité elle commence comme ça. Et moi je vais vous dire pour Gujan-Mestras, très précisément ça commence sur les travaux de Chante-Cigale, aujourd'hui ils ont commencé, Xavier, les travaux de Chante-Cigale, ces travaux font partie de la globalité des travaux des 11 millions parce qu'ils ont été fléchés par le SIBA comme nécessaires pour résoudre en amont les problèmes. Voilà donc nous on fait, on paye, on fait, on demande les autorisations, on ne fait pas n'importe quoi, on ne va pas décider de...Même si on a eu une condamnation on ne va pas aller construire quelque chose où il y a des contraintes quand même de loi sur l'eau, de loi sur plein plein de choses qu'il faut respecter. Ils ont déposé, le SIBA a déposé leur dossier. On verra bien comment est ce dossier puisqu'ils ne peuvent rien faire eux-mêmes. C'est l'État qui doit faire des arrêtés. Alors j'en conviens je pense qu'ils ont très mal communiqué, si vous me permettez, je n'ai pas l'habitude de critiquer mes collègues mais je pense qu'on a mal communiqué, ils ne l'ont pas fait, ils n'ont pas...je ne comprends pas. Personnellement je ne comprends pas pourquoi ils n'ont pas tenu ce discours qui est simple et qui est, voilà c'est tout. Nous les maires on s'est retrouvé parce qu'on n'était pas au fait de tout ça, bien sûr qu'on n'était au fait. Parce que c'est technique donc ça s'est fait dans les rouages des techniciens du SIBA. Ils ont déposé ce dossier et c'est parce que l'État, par l'intermédiaire de l'OFB a demandé un avis technique au Parc Marin que la chose est sortie pour tout le monde. Mais on était au même niveau, on connaissait la condamnation, on savait que le SIBA devait s'y plier, on n'a pas regardé les dossiers de ces déversoirs d'orage, pour en dire quoi ? On n'y connaît strictement rien, on fait confiance aux gens qui travaillent au SIBA. Et de toute façon on va le voir, encore une fois on se rappellera bien de tout ce que vous avez dit, de tout ce que vous avez dit très clairement et très lourdement quand même. Donc on verra bien, qui sait, est-ce que le SIBA a fait une faute, est-ce qu'il n'a pas fait une faute, est-ce que l'État va faire son arrêté ou pas, on le verra. C'est ça la vérité de l'actualité aujourd'hui, ce n'est pas autre chose. Alors je comprends, d'ailleurs vous auriez dû me dire tout ça plutôt sur la délibération qui suit, d'ailleurs. Parce que dans le rapport d'activité proprement dit du SIBA, je l'ai relu, il n'y a rien, il n'y a strictement rien. On présente l'institution, on présente les différents pôles, à la limite vos craintes et ce que vous avez dit sur l'actualité c'est la délibération suivante donc je vous propose d'y aller tout de suite. Il n'y a pas de vote là-dessus. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame le Maire... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « J'ai quand même, parce que j'ai quand même posé des questions dans mon intervention. On sait bien que le problème majeur quand même c'est la conjonction entre les eaux usées et les eaux pluviales. Donc la question des eaux pluviales est

déterminante. Je vous ai posé un certain nombre de questions parce que, et là ça concerne strictement Gujan-Mestras, il y a eu des problèmes, vous l'avez dit dans 20 quartiers, on voudrait savoir lesquels. Et deuxièmement il y a des données qui nous paraissent extrêmement importantes. Tout à l'heure quand on parlera du PADD on en reparlera, mais celles sur le niveau des nappes phréatiques car en effet il y a des quartiers qui sont sensibles et sur lesquels il faut savoir exactement où on en est sur les nappes phréatiques. Et il se trouve qu'on a la chance que le SIBA, qui quelques fois travaille bien, a depuis 11 ans des données sur le niveau des nappes phréatiques en perspective qui lui permettent en effet de donner des avis. Donc tout ça ça doit être porté à la connaissance. Quand est-ce que nous pourrions en avoir connaissance ? Ça c'est la première question. La deuxième quand même que je voudrais rappeler, dans tout ce que vous dites c'est que, en effet, aujourd'hui on regarde vers le passé en disant « l'eau elle a...on a eu telles pluies exceptionnelles » et on regarde par rapport à 100 ans. Mais encore une fois je vous le dis et je vous le répète aujourd'hui ce n'est pas derrière qu'il faut regarder mais c'est devant, et donc un des points de faiblesse du porté à la connaissance, qui n'a pas été d'ailleurs fait par le SIBA mais par un bureau d'études, dont on pourrait parler du consultant, indique qu'aujourd'hui le niveau qui est retenu c'est 70 mm par semaine. Et aujourd'hui, 70 mm par semaine considérés comme exceptionnels, demain ça ne voudra rien dire, ça sera des pluies, on le voit quand ça tombe, ils viennent de le vivre en vallée d'Aspe, c'était 200 mm, donc on voit bien qu'on n'est pas sur ces seuils-là. Donc deux questions. La première elle concerne Gujan sur des informations qu'il faut que l'on ait et la deuxième c'est une réflexion qu'il faut avoir sur la prospective et surtout ne pas nier le changement climatique. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je vais donner la parole à Xavier mais on vous l'a déjà dit il y avait 17 points sur Gujan-Mestras, il y en a 17. Nous on a des réunions mensuelles avec les services de l'État et nos services techniques. C'est nous qui travaillons. C'est notre grande différence : vous voulez être dans l'exécutif, vous n'y êtes pas Monsieur GAUBERT, c'est nous qui y sommes et c'est nous qui prenons les responsabilités. Alors ça c'est pour Gujan, il y a 17 points et on y travaille tous les mois. Et puis je me mange le deuxième point mais ça va me revenir. Vous avez demandé un deuxième point qui est ? »

**Philippe GAUBERT** : « C'est de dire qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas dire... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui c'est le fait qu'il faut voir l'avenir. Mais non, regardez ce que je vous ai dit, ils ont fait uniquement un dossier pour répondre à la condamnation. Ne leur reprochez pas d'avoir fait au travers de ça une prospective. Là vous auriez pu les critiquer. Si vraiment ils avaient décidé d'eux-mêmes des chiffres etc. au titre de la prospective moi je ne serais pas d'accord sans qu'il y ait eu débat et qu'on en ait parlé. Là, d'après ce que j'ai compris, et d'après ce que m'a dit le Président du SIBA, c'est uniquement une démarche entreprise par rapport à la condamnation. Donc oui ils n'ont regardé que par rapport à ça, pas la prospective, ça viendra sûrement, en son temps. »

**Philippe GAUBERT** : « Non non mais avec une donnée qui est déterminante et qui est très très variable. C'est en effet à partir de quel moment il peut y avoir déversement dans la nature, est-ce que c'est à partir de 70mm d'eau ou est-ce que c'est à partir de 200mm d'eau ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Pour nous c'est 70. »

**Philippe GAUBERT** : « Et ça la décision de l'État, la décision du tribunal elle ne vous a rien demandé. C'est aujourd'hui un parti pris que vous annoncez et c'est un parti pris sur lequel nous aujourd'hui nous appelons à la plus grande vigilance. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « L'État va se prononcer Monsieur GAUBERT, j'espère qu'il vous fera plaisir, qu'il sera dans votre sens. L'État va se prononcer là aussi, attendons et faisons confiance. Xavier. »

**Philippe GAUBERT** : « J'ai entendu le discours du Premier Ministre... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ne parlons pas de politique dans ce conseil. Xavier. »

**Xavier PARIS** : « Oui je voulais juste intervenir pour dire quand même que le SIBA ne reste pas inactif, que la commune de Gujan-Mestras d'ailleurs non plus ne reste pas inactive par rapport à cette problématique de la gestion du pluvial et du risque d'inondations. Bien au contraire, d'ailleurs le SIBA je crois a pris à bras le corps ces deux dossiers et ça se voit je veux dire d'une manière concrète et surtout sur Gujan-Mestras. Je rappelle quand même le bassin de Canteranne qui est un bassin qui a été financé par...

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « 5 millions d'euros. »

**Xavier PARIS** : « ...5 millions d'euros, par le SIBA au titre en particulier de la taxe... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'est GEMAPI. »

**Xavier PARIS** : « ...GEMAPI. Ça a des répercussions importantes pour éviter les inondations sur Gujan-Mestras. Et actuellement effectivement, Madame le Maire l'a évoqué, les travaux qui ont lieu actuellement autour du rond-point de Chante-Cigale avec la création de noues, de bassins d'étalement pour mieux gérer ces événements pluvieux importants. Donc encore une fois il y a un travail qui est fait par le SIBA en collaboration avec la ville. Nous avons, Marie-Hélène, moi et l'ensemble des services concernés, des réunions avec le SIBA. Nous avons identifié effectivement, Monsieur GAUBERT, les points difficiles sur la commune. On a priorisé, nous avons priorisé, enfin c'est le SIBA qui a priorisé ces interventions et le premier chantier, c'est dans le cadre de ces 11 millions qui ont été... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui oui oui oui oui. »

**Xavier PARIS** : « ...alloués suite à la crise que nous avons connue, le premier chantier sur Gujan-Mestras concernera donc Chante-Cigale qui doit représenter de mémoire à peu près 350 000€. Donc nous sommes à la tâche avec le SIBA, on ne peut pas faire tout malheureusement d'un seul coup, mais en tout cas nous sommes attentifs à ça pour essayer de résoudre ces problèmes de gestion du pluvial et de risques d'inondations. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Xavier. Ces 11 millions c'est très très difficile, c'est très très très important, c'est difficile à mettre. Et pour ces 11 millions, nous avons obtenu une dérogation du Préfet d'intervenir en investissement et on a beaucoup plaidé pour ça et ça on l'a obtenu parce que vous savez que le Syndicat Mixte ne lève pas l'impôt. Donc en fait le SIBA ses finances sont portées par les deux associés, COBAN et COBAS, voilà c'est aussi simple que ça. Et nous on a dit mais on est incapables de payer en fonctionnement. Ce qu'on paye aujourd'hui au SIBA c'est une cotisation, c'est du fonctionnement. Là on a dit on veut bien rentrer dans ces 11 millions et les financer mais on peut le faire par investissement mais on ne peut pas le faire par fonctionnement. Et on a obtenu cette dérogation de l'État. C'est pour vous dire que vraiment c'est là qu'est notre rôle il était là, notre responsabilité elle était là, de peser pour arriver à trouver ce financement en interne parce que on savait très bien qu'au

niveau de l'État il n'y aurait pas de financement. Alors, je crois qu'on a assez parlé du rapport du SIBA. David DELIGEY va nous faire la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, je lui donne la parole. »

## **NON SOUMIS À UN VOTE**

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SIBA SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

#### **RAPPORTEUR : David DELIGEY**

L'Article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur la Qualité et le prix du Service de l'Assainissement qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de ces éléments dans le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées qui a été joint à la présente délibération et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Les délégués de Gujan-Mestras au SIBA, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le contenu de ce rapport.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci beaucoup, je redonne la parole. Est-ce que quelqu'un veut la prendre ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Oui Madame parce qu'en effet vous avez raison c'est à ce sujet-là aussi que quelque part il faut aborder le débat que nous avons eu précédemment. En premier quand même pour terminer sur le débat précédent je vous dirais que moi je n'ai absolument pas le même regard sur l'impact de Canteranne et que l'hiver de l'an dernier tous les riverains qui étaient le long du ruisseau du Bourg m'ont dit que Canteranne avait un impact très très limité. Et deuxièmement sur les travaux actuels de Chante-Cigale... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non ça je ne crois pas, on l'aurait su. »

**Philippe GAUBERT** : « ...si si si. De toute façon tant que vous avez un entonnoir, les entonnoirs, vous pouvez essayer de capter au-dessus... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Là il y a une amélioration considérable sur le ruisseau du Bourg Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Oui enfin ce n'est pas ce qu'on m'a dit. Bon enfin on ne va pas en débattre on n'a pas la même perception et de toute façon tant que vous avez un entonnoir et que vous avez urbanisé pour faire un entonnoir ça ne peut marcher. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais si parce qu'il y avait des batardeaux et que justement on a pu laisser juste l'eau qu'il fallait comme il fallait, ça a super marché cette année.

**Philippe GAUBERT** : « Non. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Au plus fort de la crise pour l'ostréiculture de novembre et de décembre de l'année dernière il n'y a pas eu de problème là-dessus justement au niveau du ruisseau du Bourg. Je ne peux pas vous laissez dire ça Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Écoutez je n'ai pas eu les mêmes échos

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Vous ne vivez pas dans la même ville que moi. »

**Philippe GAUBERT** : « On ne vit pas dans la même ville c'est certain. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Moi ce n'est pas des échos j'y suis allée, j'ai vu. »

**Philippe GAUBERT** : « Oui oui oui. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Et je vous dis comment ça marche. Il y a des batardeaux et on règle le niveau de l'eau, on envoie ce que l'on veut. Alors moi ce n'est pas des rumeurs, ce n'est pas des on-dit, j'y suis allée voir, je l'ai vu. »

**Philippe GAUBERT** : « D'accord. Alors sur les eaux usées. J'introduirai avec quelques secondes de mise en perspective, permettez-moi. Les eaux usées traduisent la maturité d'une civilisation. Dès les romains un système d'égouts fonctionnait. Avec les progrès de la science au XIXème siècle, la question de la propagation des épidémies a profondément transformé notre regard sur les eaux usées et leur impact en terme de santé publique. Profitons-en pour saluer Pasteur. Les efforts en termes d'investissements ont alors été considérables. C'est à cette lumière que nous avons regardé attentivement ce rapport. Madame, ce qui saute aux yeux c'est la faiblesse des investissements dans un contexte d'explosion de la population. En 2023, l'investissement sur le réseau principal a été de moins de 8 M€. Le taux de renouvellement est de 0,44% en moyenne sur 5 ans. En clair à ce rythme il faut 200 ans pour refaire des canalisations que l'usure finit par détruire. Les matériaux les plus performants en place sont garantis 80 ans, 200 ans et 80 ans. Vous avez renouvelé 1,8 km sur 1000 km soit 0,18% en 2023. Vous vous agitez mais vous n'agissez pas. À la lecture du rapport il vous sera impossible de nous expliquer la cohérence des investissements. Ils suivent plus la réflexion des routes qu'une analyse rationnelle. Ce sont des investissements au coup par coup. Vous n'êtes pas au rendez-vous du changement climatique, de la croissance de la population et d'une artificialisation importante, ça fait beaucoup de rendez-vous manqués qui se traduisent par un désastre écologique que nous avons évoqué. Permettez-moi à cet égard Madame la Vice-Présidente de poser une question qui nous a effleurés par rapport à la crise de 2023. Elle concerne les assurances. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur un potentiel financement des assurances et les impacts sur la prime. Quelle est l'assurance du SIBA, et quelle est leur position sur les événements de l'année 2023 ? Pour terminer Madame, j'ai trouvé dans le rapport une donnée intéressante qui devrait attirer votre attention. Ce sont les analyses des eaux déversées au Warf. On y constate qu'il y a eu du mercure, et parfois à la limite des seuils

autorisés par la Directive sur l'eau en tout début d'hiver. Et comme vous le savez le mercure a un effet d'accumulation dans les organismes. Il est vain d'imaginer qu'il se dilue dans les océans. Je vous entends lever encore une fois les normes en bouclier, vos surveillances, quand prendrez-vous conscience que nous n'avons qu'une santé et que le mercure est classé par l'OMS comme un problème majeur même à des niveaux très faibles. Pourriez-vous nous communiquer les analyses du premier semestre 2024 ? Il est urgent de s'attaquer à nos micros polluants que nous ne voulons pas voir et que nous rejetons à la planète de manière hypocrite, ni vu ni connu. Voilà, merci. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Sur les documents que vous demandez moi je vous conseille de vous adresser au SIBA parce que là franchement vous aurez des techniciens qui sauront vous apporter vraiment la réponse à vos interrogations qui sont peut-être légitimes, je n'en sais rien, mais moi je ne les ai pas, je n'ai pas ces rapports-là, très franchement. Moi je vais profiter de votre intervention pour affirmer que le dimensionnement du réseau d'assainissement est convenable. Moi j'ai des chiffres, non pas par le SIBA mais j'ai plutôt des chiffres par VEOLIA parce que c'est notre délégataire de service public de l'eau potable à la COBAS. VEOLIA me dit que au plus fort du moment, cet été quand il y avait beaucoup de monde, il y avait l'équivalent de 400 000 personnes et le réseau, et c'est eux qui le disent d'ailleurs, et le réseau a parfaitement tenu. Il n'y a eu aucun problème. Ce n'est pas donc, parce qu'on est pas 400 000 quand même, on est 80 000 sur la COBAS, Gujan-Mestras on est toujours pas 23 000, on n'a pas encore atteint les 23 000 donc quand vous dites une population, une urbanisation effrénée, non je crois qu'elle n'est plus là cette urbanisation. Mais par contre cet été il y avait un monde fou, enfin un monde fou, pas en juillet mais un petit peu plus tard, mais en tout cas d'après VEOLIA. Mettons même qu'ils se trompent, qu'ils exagèrent, qu'il n'y ait que 300 000 personnes, ils sont sûrs de leurs chiffres, 400 000. Mettons même qu'il y en ait moins ça veut dire qu'on a un système qui est sur l'assainissement, je dis bien parce de ça dont on parle, le service d'assainissement des eaux usées, qui a fonctionné parfaitement bien. L'eau potable aussi, mais qui a très bien fonctionné, il n'y a eu aucun problème. Donc le problème ce n'est pas l'urbanisation, le problème c'est l'eau pluviale, qu'elle soit centennale ou qu'elle ne soit pas centennale, ce n'est pas le sujet, c'est l'eau pluviale qui vient dans ce réseau d'eaux usées et qu'on n'arrive pas à empêcher qu'elle aille dans le réseau d'eaux usées. C'est ça le problème, ce n'est pas autre chose. Moi je vous donne mon opinion là-dessus, je ne suis pas une grande technicienne mais j'essaye d'avoir un petit peu de bon sens c'est tout. Est-ce que Xavier tu veux rajouter quelque chose ? Est-ce que quelqu'un veut...est-ce que tu veux dire quelque chose Elisabeth ? »

**Philippe GAUBERT :** « Pour une fois Madame la Maire... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Oui ? »

**Philippe GAUBERT :** « On est d'accord. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Ah bon ? »

**Philippe GAUBERT :** « Et oui on est complètement d'accord puisque vous dites qu'en effet le problème c'est le pluvial. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Je vais m'inquiéter si on est d'accord. »

**Philippe GAUBERT :** « Mais non, mais non, le problème c'est le pluvial, le pluvial qui va se mixer avec les eaux usées. Et en effet Madame c'est en effet parce que le pluvial, il y a eu de

l'artificialisation, parce qu'il y a eu de la croissance démographique et que parce que aussi quelque part vous n'intégrez pas le changement climatique et les impacts et les événements climatiques extrêmes, que ça ne fonctionne pas et que donc en fait il ne faut pas raisonner uniquement sur l'été où ça se passe bien parce qu'il n'y a pas de problème de météo, mais il faut avoir une vision en effet sur l'hiver où là ça fonctionne mal et où en effet quand on a coupé les arbres qui pompaient l'eau, je vous rappelle qu'on est terre d'eau, quand on a coupé les arbres qui pompaient l'eau et bien au bout d'un moment la nature se révolte et c'est ça qui se passe Madame, et c'est pour ça qu'on n'est pas d'accord. Et deuxièmement je vous demande quand même d'entendre, même si vous n'avez pas répondu, et je vous demande d'entendre les chiffres que je vous ai donnés sur les investissements, sur les taux de renouvellement et sur ce qui va se passer, aujourd'hui vous êtes en dessous de ce qu'il faudrait faire. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Alors s'il n'y a pas d'autres remarques, il n'y a pas de vote là-dessus, nous pouvons passer...pardon, Monsieur KHELOUFI ? »

**Maxime KHELOUFI** : « Oui je crois que personne n'a remis en cause le réseau d'assainissement des eaux usées... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ah j'avais cru comprendre. »

**Maxime KHELOUFI** : « ...par contre lorsque vous dites que l'urbanisation n'a pas d'impact sur la question du pluvial, si elle en a un, c'est... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'est ce qu'il vient de dire. »

**Maxime KHELOUFI** : « ...l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des sols qui empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer et là, en tant qu'élue, vous avez la main sur la façon dont nous pouvons urbaniser notre commune. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On va en parler dans le PADD, on va en parler tout à l'heure. »

**Maxime KHELOUFI** : « Mais je pense qu'on va avoir l'occasion d'en reparler très vite. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Et bien voilà, et bien ok. »

**NON SOUMIS À UN VOTE**

<p><b>CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET TERRA OSTRA POUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES</b></p>
--

**Rapporteur : Bernard COLLINET**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

Dans le cadre de la préparation de plusieurs mises en concurrence pour les fournitures courantes et les services, destinés à la Ville de Gujan-Mestras et à Terra Ostra, établissement

public à caractère industriel et commercial (EPIC) chargé du tourisme et de l'animation économique et commerciale de Gujan-Mestras, il est apparu opportun de regrouper au sein de marchés communs les besoins des deux organismes.

Le groupement de commandes vise l'ensemble des marchés de fournitures courantes et services quel que soit le montant ou l'objet (exemples : fournitures de bureau, produits d'entretien, audits, sonorisation, gardiennage, ...).

Il est rappelé que cette faculté de constituer des groupements d'acheteurs est encadrée par le Code de la commande publique dans le but de faciliter la mise en œuvre de procédures communes, réduire les coûts de la mise en concurrence et dégager des économies par la globalisation des achats.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans pour les mises en concurrence publiées à compter du 15 octobre 2024.

La commune de Gujan-Mestras assurera la coordination du groupement. Elle signera et notifiera les marchés et accords-cadres dans le respect des règles définies par le Code précité mais également des règles internes de fonctionnement, sur la base des analyses communes de la Ville et de Terra Ostra. Dans le cas où l'intervention d'une Commission d'appel d'offres (CAO) serait requise par les textes ou l'un des membres du groupement, la CAO compétente sera celle de la commune.

L'autorité compétente de chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution, étant précisé que la commune procédera, au nom du groupement, aux éventuelles décisions modificatives, reconductions ou résiliations.

Il vous est donc demandé :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la commune de Gujan-Mestras et Terra Ostra en acceptant les termes de la convention constitutive de groupement ci-annexée,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et en assurer sa bonne exécution.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Bernard. Des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas, je vais le mettre aux voix. Xavier PARIS ne va pas participer au vote, c'est plus conseillé par notre administration. Donc, encore que franchement faire un groupement de commandes je ne vois pas où est la difficulté mais bon, respectons, donc Xavier PARIS ne participe pas au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. »

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 (Xavier PARIS)

**ACQUISITION GRACIEUSE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE  
SECTION BX N°276 APPARTENANT AUX CONSORTS TOMMASINI  
(ALLÉE DE NEYRA)**

**RAPPORTEUR : Évelyne DONZEAUD**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants ;  
La commune a sollicité, pour régularisation, les consorts TOMMASINI quant à la cession gratuite de la parcelle cadastrée BX n°276, d'une surface de 144 m<sup>2</sup>, sise allée de Neyra à Gujan-Mestras, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique.

En effet, lors de l'alignement de la voie exigé en son temps pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre les consorts de ladite parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Les consorts TOMMASINI ont donné leurs accords, par courrier du 06 septembre 2024, pour céder gracieusement ladite parcelle à la ville aux fins de régularisation.

Il vous est donc demandé :

- D'accepter le principe de cette acquisition gratuite aux fins de régularisation d'alignement,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- De confier à l'Étude DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte afférent.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Évelyne. Des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Alors là par précaution c'est moi qui ne vais pas participer au vote parce que le terrain vendu à Monsieur et madame TOMMASINI m'appartenait pour moitié et l'autre moitié appartenait à la succession de mon ex-mari, donc voilà par précaution...Alors ce n'est qu'un alignement, une régularisation, la route est déjà sur le terrain en question mais bon je préfère ne pas participer au vote. Je mets aux voix. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 (Marie-Hélène DES ESGAULX)

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION  
CM N°172 APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
(AVENUE SAINTE MARIE)**

**RAPPORTEUR : Sylvie BANSARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3112-1 ;

Par courrier en date du 12 février 2024 et délibération en date du 8 juillet 2024, le Conseil Départemental de la Gironde a proposé de céder à la commune de Gujan-Mestras la parcelle non bâtie, cadastrée section CM n°172, d'une contenance de 1340 m<sup>2</sup> sise 102, avenue Sainte-Marie pour un montant de 75 000 euros, conformément à l'évaluation du Service des Domaines ci-jointe rendue le 1 février 2024.

Cette parcelle relève actuellement du domaine public et n'est d'aucune utilité pour le Département.

Elle est ouverte à l'usage du public et permet l'accès au parc de la Chêneraie. Les servitudes d'urbanisme la rendent à ce jour inconstructible.

Ladite parcelle rentrera dans le domaine public de la commune. A cet effet, il n'y a pas lieu de déclasser le bien dans le cadre de la dérogation prévue à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

De plus, les parties ont convenu que pour toute procédure ultérieure de déclassement, la ville devra préalablement consulter le Département pour accord.

Il vous est donc demandé :

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section CM n°172 au prix de 75 000 euros appartenant au Département de la Gironde,
- De constater son classement dans le domaine public de la ville,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir dans les conditions précitées,
- De confier à l'Etude SARL LORIOD et PONSONNAILLE, Notaires Associés à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte afférent.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Sylvie. Pas de remarque sur ce dossier, je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**ACQUISITION GRACIEUSE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE  
SECTION CO N° 55 APPARTENANT À MONSIEUR LAURENT LAMARQUE  
(ALLÉE DE BORDEAUX)**

**Rapporteur : Olivier PAINCHAULT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et suivants ;

Par courrier en date du 06 mai 2024, Monsieur Laurent LAMARQUE a sollicité la commune quant à la cession à la ville de la parcelle lui appartenant, cadastrée section CO n°55, d'une surface de 381 m<sup>2</sup>, sise allée de Bordeaux à Gujan-Mestras et, à ce jour à usage d'espace vert.

Après échanges, Monsieur LAMARQUE, par courrier en date du 3 juin 2024, a accepté de céder gracieusement cette parcelle à la ville à des fins de régularisation.

En effet, lors de l'alignement de la voie exigé en son temps pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre le propriétaire de ladite parcelle et la commune.

Il vous est donc demandé :

- D'accepter d'acquérir gracieusement la parcelle cadastrée section CO n°55 aux fins de régularisation d'alignement,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- De confier à l'Étude SARL LORIOD et PONSONNAILLE, Notaires Associés à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte afférent.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Olivier. Pas de remarque sur ce dossier ? Je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**CESSION PAR LA COMMUNE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ LURO  
(AVENUE DE CÉSARÉE)**

**Rapporteur : Xavier PARIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

La commune de Gujan-Mestras a proposé aux fins de régularisation à la société LURO, représentée par Monsieur Dominique LURO, domiciliée avenue de Césarée, l'acquisition d'une emprise de terrain dont une partie est à extraire de la parcelle actuellement cadastrée section DK n°3 à usage de parking située au droit de l'établissement et utilisée par cette société.

Le Pôle d'Évaluation Domaniale, dans son avis n°2024-33199-21704 rendu le 16 avril 2024, a estimé la valeur actuelle de cette parcelle à 95 € le m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10%. Aussi, considérant la destination d'accès et de stationnement de ladite emprise, le montant de 85,50 € le m<sup>2</sup> a été convenu entre la ville et le futur acquéreur.

Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet de Géomètres-Experts AUIGE pour une surface à céder de 300 m<sup>2</sup> correspondant aux lots A et C, la ville conservant la propriété du lot B.

Monsieur Dominique LURO a confirmé son accord à la commune le 5 septembre 2024 pour acquérir cette emprise au prix de 25 650 € (vingt-cinq mille six cent cinquante euros).

Préalablement, il conviendra alors de désaffecter et déclasser du domaine public communal la surface à céder ne relevant à ce jour d'aucun intérêt général, afin de la classer dans le domaine privé.

Il vous est donc proposé :

- De désaffecter et déclasser du domaine public communal la surface à céder à la société LURO, représentée par Monsieur Dominique LURO, conformément au document d'arpentage établi par le Cabinet de Géomètres-experts AUIGE, aux fins de la classer dans le domaine privé communal,
- D'accepter de céder les lots A et C d'une surface de 300 m<sup>2</sup> à la Société LURO pour un montant de 25 650 €, hors frais notariés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir,
- De confier à l'Etude SARL LORIOD et PONSONNAILLE, Notaires Associés à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte afférent.

Les frais notariés afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Xavier Pas de remarque sur ce dossier ? Je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

## ÉTAT D'ASSIETTE ET DE DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2025

**Rapporteur : Élisabeth REZER-SANDILLON**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier ;

Vu la proposition du programme d'assiette des coupes de bois pour l'année 2025 formulée par l'Office National des Forêts (ONF) le 3 septembre 2024 ;

Par délibération n°2021-02-10 en date du 11 février 2021, l'assemblée délibérante a approuvé le dossier d'aménagement forestier de la commune pour la période 2020-2034.

Dans ce cadre, l'ONF propose, en 2025, de procéder aux coupes de bois sur les parcelles suivantes constituant des coupes reportées de l'an dernier :

- Premières éclaircies :
  - parcelle n°6 en pins maritimes, d'une surface de 37,79 ha, volume présumé réalisable de 108m<sup>3</sup> ;
  - parcelle n°8 e) en pins maritimes, d'une surface de 16,88 ha, volume présumé réalisable de 20m<sup>3</sup>.

En outre, il est proposé par l'ONF que les coupes des parcelles précitées soient vendues en bois façonnés c'est-à-dire que le vendeur exécute lui-même les travaux de récolte, et le cas échéant, de débardage. Cette méthode a pour avantage de permettre à la ville de limiter les processus de mécanisation et donc de préserver de manière optimale les parcelles adjacentes.

Une fois les chantiers terminés, l'ONF reversera ensuite à la commune le produit lui revenant, déduction faite des frais de recouvrement et de reversement.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver la proposition du programme des coupes de bois pour l'année 2025 proposée par l'ONF et annexée à la présente délibération,
- De décider que les coupes des parcelles 6 et 8 e) seront vendues en bois façonnés,
- De donner pouvoir au Maire ou son représentant pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois et à signer tout document afférent,
- De dire que la recette sera inscrite au Budget communal.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Élisabeth. Des remarques sur ce dossier ? Pour le compte-rendu je dis que...tu veux que je te redonne la parole ? Je te redonne la parole. »

**Élisabeth REZER-SANDILLON** : « Oui je voulais dire, préciser qu'on a choisi de travailler en bois façonnés ce qui ne se fait peut-être pas beaucoup dans la région parce que souvent c'est bois sur pied, mais simplement parce qu'il n'y aura qu'une seule entreprise qui fera ça, c'est une entreprise en plus proposée par l'ONF qui est extrêmement respectueuse des bois

et ça évitera qu'il y ait plusieurs entreprises qui passent et qui bien sûr abîment énormément le bois. Et je voudrais dire aussi que justement peut-être pour revenir un petit peu sur les inondations, l'idée aussi puisque c'est à côté de Canteranne, et donc sans parler du bassin de Canteranne, nous avons réussi à faire accepter le fait de refaire circuler l'eau dans la forêt, c'est-à-dire au lieu d'avoir des crastes qui sont extrêmement rectilignes et qui vont directement se vider au Bassin comme ça se fait beaucoup, on est revenu sur du méandrage, c'est dire que les crastes vont aller très tranquillement dans la forêt et finalement peut-être reprendre un cours plus naturel et permettre aussi à l'eau de stagner plus longtemps dans la forêt et donc d'arriver moins vite sur la ville. Alors ce n'est pas une solution qui va tout résoudre mais c'est une participation. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci. Je voulais dire pour le compte-rendu que Madame ELISSALDE était arrivée. »

**Anne ELISSALDE** : « Avec mes excuses. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Pardon ? »

**Anne ELISSALDE** : « « Avec mes excuses. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je n'ai pas entendu ce qu'elle a dit. »

**Xavier PARIS** : « Elle s'est excusée. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Excusez-moi je n'ai pas bien entendu. Pas de souci. Alors est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Non ? Je n'en vois pas. Je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

<p><b>CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET ORANGE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES RUE EDMOND DAUBRIC (ENTRE RUE JULES BARAT ET RUE DU DOCTEUR DUFOURG)</b></p>
---

#### **Rapporteur : Corinne GAUTIEZ**

Préalablement à l'aménagement de la voirie envisagé en fin d'année 2024, la commune doit procéder à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens sur cette portion ainsi que sur celles de la rue Jules Barat Nord et la rue du Docteur Dufourg Sud, à compter du mois de septembre 2024.

Ces travaux comprennent notamment l'enfouissement du réseau de communications électroniques dont la maîtrise d'ouvrage relative au génie civil sera temporairement déléguée au SDEEG. Le câblage sera quant à lui réalisé par Orange.

La convention et l'estimation jointes à la présente délibération définissent les modalités techniques et financières de cette opération et notamment la part due par la commune qui s'élève à 1 341,34 € HT.

La participation d'Orange, sur le matériel de génie civil, s'élève à 3 150 € HT.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le devis et les termes de cette convention,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent,

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci beaucoup Corinne. Des remarques sur ce dossier ? je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

## **RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

### **Rapporteur : Xavier PARIS**

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Gujan-Mestras a été prescrite par délibération du conseil municipal du 20 juin 2023. Après une phase de diagnostic territorial, d'études et de temps participatifs visant à déterminer les attentes concernant le devenir du territoire, il convient de débattre sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme. Le projet d'aménagement et de développement durables doit être l'expression claire et accessible du projet de territoire. C'est une vision stratégique et prospective de l'évolution du territoire de la commune de Gujan-Mestras à l'horizon d'une dizaine d'années.

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles [L. 141-3](#) et [L. 141-8](#) le projet d'aménagement et de développement durables fixe des

objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD se décline autour de 3 grands axes :

- Révéler l'identité littorale de Gujan-Mestras
  - Par la poursuite de la mise en valeur des ressources naturelles :
    - Assurer la pérennité des activités et des pratiques de loisirs liées à la mer
    - Préserver et mettre en valeur le patrimoine balnéaire et ostréicole du territoire
    - Renforcer le lien entre la Ville et les Ports
  - Par la gestion durable des milieux littoraux et aquatiques :
    - Prévenir de manière efficace le risque inondation
    - Garantir la qualité des eaux
    -
- Conserver « l'esprit village » et le dynamisme de la vie locale
  - Par la consolidation de l'armature urbaine autour des 4 bourgs :
    - Assurer un renouvellement urbain
    - Dynamiser et renforcer l'attractivité des bourgs
    - Maintenir la qualité du cadre de vie des quartiers résidentiels
  - En continuant à faire de Gujan-Mestras une commune accueillante et dynamique :
    - Proposer une offre de logements et services adaptée et variée
    - Offrir aux entreprises un environnement attractif
    - Faciliter les déplacements sur le territoire
    - Développer les énergies renouvelables
- Garantir la préservation du patrimoine naturel exceptionnel du territoire
  - Par l'amélioration de la trame verte bleue du territoire :
    - Renforcer la présence de la nature en ville
    - Protéger les espaces naturels côtiers et forestiers
  - En assurant la mise en valeur raisonnée des ressources locales :
    - Faire du cadre naturel et forestier de Gujan-Mestras un levier de l'attractivité économique et touristique
    - Pérenniser l'activité agricole sur le territoire
  - Et en adoptant une approche économe de l'espace :
    - Maîtriser la consommation d'espaces naturels et forestiers

À l'issue de cette présentation, le débat sur les orientations générales du PADD est ouvert.

Il vous est dès lors demandé :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU de Gujan-Mestras ;

- de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet du PADD ;
- de préciser que la Commune pourra décider de surseoir à statuer aux demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme ;
- de préciser que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois au moins sur le site internet de la Commune.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Allez on entame ce débat sur le PADD, qui veut commencer ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame juste j'ai un amendement on l'examine quand ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui vous avez un amendement qui me paraît ne pas poser de problème. »

**Philippe GAUBERT** : « D'accord. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Puisque vous demandez d'ajouter « le débat est formalisé par la présente délibération et son compte-rendu des échanges. Moi je ne vois pas d'inconvénient à rajouter ça. »

**Philippe GAUBERT** : « Je vous en remercie. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « De toute façon le compte-rendu il aurait été établi, fait, si vous voulez qu'on le joigne ça ne me pose aucun problème. »

**Philippe GAUBERT** : « Merci Madame, je vous en remercie. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ensuite alors qui prend la parole en premier, c'est vous Monsieur GAUBERT ? Élisabeth ? Allez, Élisabeth, très bien. »

**Élisabeth REZER-SANDILLON** : « Moi je vais être assez rapide. D'abord la première chose je crois que je nous invite tous à peaufiner le diagnostic parce qu'il faut avoir un diagnostic à mon avis le plus précis possible pour justement pour ne pas se retrouver piégés dans les objectifs que l'on se donne à long terme. Alors je voudrais également juste attirer l'attention sur la préservation de l'ostréiculture et en même temps le développement d'un tourisme lié à la mer et je crois que là il va falloir être extrêmement attentifs, se border énormément si on veut que ça puisse se réaliser parce qu'il y a quand même une certaine antinomie entre un tourisme énormément développer et une qualité des eaux, je ne parle pas de qualité des eaux de baignade, une qualité des eaux qui permette à nos amis ostréiculteurs de travailler en toute quiétude. Alors je trouve également peut-être un peu dommage d'avoir, mais c'est vraiment du pinaillage, d'avoir fait deux chapitres qui s'appellent « prévenir de manière efficace le risque d'inondation » et « garantir la qualité des eaux » parce qu'il me semble que ce sont vraiment deux choses qui sont extrêmement liées et j'en veux pour preuve des paragraphes qui sont strictement identiques, enfin des sous-paragraphes totalement identiques dans ces deux paragraphes, je lis « définir des prescriptions réglementaires de mieux gérer les eaux pluviales à la parcelle, définition de recul pour les implantations de nouvelles constructions le long des fossés et des crastes, zonage d'in constructibilité à certains endroits le long des fossés et des crastes », on retrouve ça à la fois pour garantir la qualité des eaux et pour garantir les

inondations. Et je pense qu'on devrait peut-être mettre un peu plus en évidence dans ce PADD l'action des zones humides. En fait les zones humides ils faut bien les voir, non pas comme des zones qu'on peut-être aménager, où il y a des moustiques, où il faut préserver la biodiversité, c'est vrai c'est tout ça à la fois, mais ce sont aussi des espèces d'éponges : c'est-à-dire qu'une zone humide quand il va y avoir beaucoup de pluie la zone humide va retenir de l'eau et justement en période de sécheresse tout doucement la laisser s'évacuer et permettre à tout ce qui est biodiversité de se maintenir à côté. Autrement il y a plein plein plein de bonnes choses que je trouve parfaite comme tout ce qui est par exemple « identifier les milieux humides et les cours d'eau les plus sensibles du territoire », « bénéficier d'une attention forte et cohérente sur les outils de développement proposés dans le PLU « valoriser les cours d'eau, crastes et les fossés ». Voilà tout ça je ne vais pas les lister mais il y a quand même de très très bonnes, il y a vraiment énormément de très bonnes propositions et je vous invite à les lire en détail. Par contre il y a aussi, alors je voudrais souligner parce que ça me plaît beaucoup « développer une approche positive des boisements des arbres remarquables, des haies au travers de projets urbains », c'est-à-dire que vraiment là on va essayer, enfin si je lis bien et si ensuite les prescriptions le permettent, on fait rentrer la nature en ville et permettre peut-être que on ait des trames vertes et bleues qui soient efficaces et tout ça c'est donc très très positif. Le problème c'est que, alors moi j'ai un petit souci, je me suis déjà exprimée là-dessus, c'est quand ça se termine par « mobiliser les espaces naturels agricoles ou forestiers nécessaires pour atteindre les objectifs de mixité sociale en complément des gisements des zones urbaines ». Alors je comprends il y a des objectifs qu'il faut atteindre mais je me pose la question, est-ce qu'on ne pourrait peut-être pas réfléchir à, dans certains lieux, dans certains endroits, peut-être délimiter pas partout, surtout pas partout, mais peut-être à rehausser la hauteur de nos constructions et peut-être qu'il va falloir quand même en venir là, et moi j'avais pensé à un joli projet que j'aimerais voir se développer sur Gujan c'est ce qui s'appelle le « bosco verticale », c'est une expérience d'habitations totalement boisées, d'habitations verticales comme ce mot l'indique mais que je vous invite vraiment à aller voir ce qu'est un « bosco verticale ». Ça se fait à Milan, il y a un exemple qui est très connu c'est celui de Milan, mais ça se fait aussi par exemple à Villiers-sur-Marne, c'est à dire dans un endroit où comme nous il y a des objectifs de logements sociaux qui sont très importants et vraiment je crois que si on essayait de développer ce genre de constructions, de bâti, déjà ça amène énormément de travail puisque celui de Milan il y a 6 000 personnes qui ont travaillé pour le mettre en place et donc c'est quand même un apport non négligeable et en plus ce serait non seulement extrêmement vertueux, ça résoudrait certainement les problèmes d'accès au logement, de logement pour beaucoup et franchement ça serait à la fois vertueux et un exemple parfait et un très beau projet pour Gujan-Mestras que je souhaite de tout cœur. «

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Merci beaucoup Élisabeth de ta contribution à ce débat. Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur COLLINET. »

**Bernard COLLINET** : « Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Alors vous le savez je suis très concerné par ce PLU, j'y ai découvert beaucoup de choses, des choses très très intéressantes et je voulais juste rebondir sur deux points qui ont été cités tout à l'heure. On parle toujours d'imperméabilisation des sols etc. etc., vous connaissez toutes les lois qui vont, tout ce qui se passe autour, je voudrais dire que dans ce PLU quand même on a parlé de plusieurs méthodes pour limiter cette affaire là et c'est des points qui m'intéressent beaucoup. D'abord on a parlé des remontées de nappes, faire attention aux remontées de nappes c'est vrai c'est un gros sujet, c'est en particulier un sujet en période d'automne ou d'hiver mais on a trouvé aussi quelque chose pour répondre à ce sujet c'est un terme qui me plaît beaucoup c'est ce qu'on appelle la temporalité, la temporalité dans les futures constructions éventuelles, c'est à dire ne pas construire tant que tout ce qui est de nature à éviter ce risque d'inondations

dû aux eaux pluviales ou aux remontées de nappes est mis en œuvre. Et la deuxième chose, le deuxième point sur lequel je voulais revenir, et là je remercie mes collègues des minorités, c'est, Monsieur GAUBERT en a parlé tout à l'heure, c'est la diminution de la consommation de l'eau potable. Mais c'est une très bonne idée, c'est une très bonne idée et elle est tellement bonne qu'elle est inscrite aussi dans ce PADD puisque vous y trouverez très clairement noté la réutilisation des eaux pluviales. La réutilisation des eaux pluviales qui pourra servir justement à économiser de l'eau douce, de l'eau pompée pour ne serait-ce pourquoi pas faire des circuits dans les résidences pour les chasses d'eau, pour nettoyer les parkings, pour nettoyer les rues, vous avez raison et moi je suis content de vous entendre appuyer sur les éléments très importants, que j'estime très importants qui sont décrits dans ce PADD et je voulais vous en remercier. Merci Madame le Maire. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Bernard. D'autres remarques ? Oui Madame Corine. »

**Corine CAZADE** : « Oui je voulais juste revenir sur ce que viens de dire Elisabeth parce que je regarde l'image de bosco verticale, moi ça me fait un peu frémir parce que là ils parlent quand même de 76 mètres à 110 mètres de hauteur, j'ai quand même beaucoup de mal à imaginer des tours de tant d'étages... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On est à Dubaï. »

**Corine CAZADE** : « ...sur notre territoire, même sur Gujan-Mestras ça me paraît... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais elle a le droit d'avoir... »

**Corine CAZADE** : « Ah mais elle a le droit. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « ...de contribuer au débat. »

**Corine CAZADE** : « Mais j'ai aussi le droit de dire que moi j'ai du mal à l'imaginer. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Voilà, c'est noté. »

**Élisabeth REZER-SANDILLON** : « Alors je voudrais juste noter qu'il faut parfois rêver et que c'est le futur et que le futur se rêve également et on n'est obligé d'aller aussi haut. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Alors, d'autres remarques ? Oui Monsieur KHELOUFI ? »

**Maxime KHELOUFI** : « Oui alors sur ce document beaucoup de bonnes intentions vis-à-vis desquelles personne ne peut être contre, je veux dire c'est tout à fait intéressant, la question c'est bien sûr la mise en application concrète et les actes et comment on fait pour faire tout ça. Alors moi j'aimerais bien si vous avez quelques pistes que vous me détailliez un petit peu ce que vous comptez faire pour assurer la pérennité des activités de pratique de loisirs liées à la mer, renforcer le lien entre la ville et les ports, sur la garantie de la qualité de l'eau visiblement nous avons quelques différents et quelques inquiétudes quant à vos bonnes intentions par rapport aux actes, j'espère que les choses s'arrangeront rapidement même si hélas j'en doute. Voilà si vous avez quelques exemples concrets d'application de tout ça qui bien sur le fond est très séduisant. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Moi je vous dirais juste Monsieur KHELOUFI que c'est à ce stade qu'il faut avoir des bonnes intentions. Après on n'est pas au PLU là, on est au PADD. Donc c'est ce stade qu'il faut avoir des bonnes intentions, des orientations, des objectifs et ensuite plus on va cheminer, plus on va...mais enfin le rapporteur vous répondra sûrement. Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur CHAUVET. »

**Jacques CHAUVET** : « Alors ce dossier, Madame le Maire remplit parfaitement sa fonction règlementaire mais il s'agit pour vous d'un véritable dossier à charge. On y trouve en effet tout ce que vous auriez dû commencer à réaliser depuis de nombreuses années et que vous n'avez jamais enclenché. J'ai assisté à la dernière réunion publique dans cette salle il y a quelques semaines, je ne parlerai pas de techniques, de perspectives ou d'objectifs, d'autres s'en chargent déjà et vont s'en charger encore après mon intervention, je vais vous faire part de mon ressenti en tant que citoyen gujanais. Même s'il a l'odeur du PADD, la saveur du PADD, la couleur du PADD ce n'est pas un PADD digne de notre ville. C'est avant tout une belle opération de greenwashing. Ce document est la première pierre, une pièce maîtresse de notre PLU, il ne traduit ni cap ni vision ni envie ni lumière ni ambition, c'est mou, c'est triste. Vous aviez l'occasion après de trop longues années de mandature d'être en rupture avec ce passé et ainsi préparer enfin l'avenir de notre ville. C'est un acte manqué, c'est dommage, je suis sûr que d'autres s'en chargeront demain à n'en pas douter. Je vous remercie. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame le Maire, mes chers collègues. Je rebondirai d'abord sur les interventions de la majorité que je remercie de s'être exprimée. La première je ferai un lien entre celle d'Élisabeth REZER-SANDILLON et celle de Monsieur COLLINET. Je crois que vous nous avez attiré l'attention sur un point majeur, Élisabeth l'a dit, le diagnostic il ne faut pas se tromper et c'est très important. Monsieur COLLINET vous avez parlé des problèmes d'imperméabilisation et remontée des nappes, je reviens donc sur ma demande que je vous ai faite sur les 17 quartiers qui sont en difficulté à Gujan-Mestras, sur les données que l'on a sur les nappes phréatiques au SIBA etc., vous ne pourrez pas éviter de nous communiquer ces éléments car à un moment il faudra voter et vous ne pouvez pas nous dire sans arrêt « vous n'êtes pas dans la majorité donc vous n'avez pas l'information ». Je crois que les propos de vos colistiers nous incitent à insister sur cette question car c'est un point important. Le deuxième point que j'ai noté, je remercie Élisabeth SANDILLON d'y avoir pensé, c'est celui des zones humides et le troisième c'est celui de la consommation d'eau dont je remercie Monsieur COLLINET de souligner l'attention que je porte et j'espère qu'il sera aussi sensible que moi je l'ai été sur la question des WC, sur la question des piscines et des terrains piscinables. Voilà sur les premières observations que je ferai et je vais rentrer dans ce que j'avais prévu d'intervenir. Nous sommes appelés à un débat sans vote. Comme vous nous l'avez indiqué en commission qu'il s'agirait d'un débat ouvert, nous porterons au débat 4 vœux sur le contenu du PADD mais en premier lieu je vais donner mon avis sur le PADD. Notre avis il portera sur un avis partagé des lecteurs du PADD, ils ont été plusieurs chez nous à travailler et je les en remercie, sur le dossier et un sujet majeur sur lequel naturellement je vais revenir qui est celui du changement climatique. Le premier point que j'évoquerai et que m'ont remonté les lecteurs et en ce sens il partage ton avis, Jacques CHAUVET, c'est la crédibilité du document. Des regards croisés sur le PADD, les lecteurs ont eu l'impression que le disque était rayé depuis plus de 20 ans. De belles intentions, mais un résultat diamétralement opposé. Les objectifs non tenus en termes de logements sociaux en sont un indicateur malgré des consommations foncières énormes (130 ha dans les 10 dernières années). Le vieillissement de la population et l'exclusion de la ville des gujanais de souche en sont le corollaire les fermetures de classes en primaire en sont la résultante. Je dois vous l'avouer Madame le Maire, beaucoup de lecteurs

qui ont accepté de travailler sur le PADD ont eu du mal à arriver au bout de la lecture de votre nouveau roman PADD. J'ai un peu le même sentiment que Jacques. Les actes démentent vos propos. Vous n'êtes plus crédible. Et je reviens encore une fois sur le point majeur qui pour moi est important pour Gujan c'est la nappe phréatique qui affleure de plus en plus et qui pose de plus en plus de problèmes. Et aujourd'hui vous semblez embrasser l'environnement comme certains vont voir le Pape en espérant être absout, ça sera difficile. Deuxième point d'observation sur ce PADD et vous nous l'avez confirmé en commissions réunies et là c'est vrai que mes bras m'en sont tombés, c'est votre choix de ne pas intégrer le changement climatique dans les paramètres décisionnels, alors que c'est une question majeure. Je l'ai évoqué déjà tout à l'heure en vous disant il ne faut pas regarder derrière il faut regarder devant. Encore une fois vous êtes dans le déni climatique malgré toutes les publications scientifiques, il en tombe pratiquement une tous les jours. Alors je voudrais quand même essayer qu'on essaye de se comprendre. 1,5 degrés d'augmentation des températures, Madame le Maire je l'entends, vous semble ridicule. Les scientifiques nous disent eux le contraire, c'est un point de rupture. Je voudrais juste parce qu'on parle de 1,5 degré et là je m'adresse à tout le monde pour qu'on essaye de comprendre je voudrais juste l'illustrer par un exemple, notre exemple à nous l'exemple des êtres humains. À 37 degrés de température, chacun de vous est en pleine forme, vous êtes bien d'accord ? 1,5 degrés plus loin, 1,5 plus haut vous êtes à 38,5, vous dites que vous avez de la fièvre, on peut encore fonctionner à 38,5, beaucoup y vont mais vous vous inquiétez. Vous savez que quelques degrés au-dessus se sera le chaos. Pour notre ville, Madame la Maire cet exemple illustre exactement ce qu'il se passe. Nous sommes dans le même temps de rupture, et les menaces climatiques, les risques de chaos pèsent sur notre territoire, nous l'avons vécu en 2023. Vous êtes comme la grenouille, excusez-moi le paradoxe, qui ne se rend pas compte que le feu est allumé, et qui sera incapable de sortir au moment où il y aura la catastrophe. Je reviens encore, je vous le dis un des indicateurs c'est l'affleurement des nappes phréatiques et là il faudra qu'on finisse par être clair à Gujan-Mestras, qui pose un problème majeur à votre ville. Votre réponse, Élisabeth l'a évoquée et je la remercie, c'est l'artificialisation de plus 50 hectares induisant l'abattage de nombreux arbres et réduisant d'autant les capacités de pompage tout en accentuant le ruissellement. Tout cela n'est pas crédible. Vous n'êtes pas au rendez-vous des risques. Les scientifiques vous le disent, je vous le répète, « le pire est à venir ». Ils auront forcément raison. C'est une évidence que vous niez. Par ailleurs, votre précipitation à écrire un PLU est inquiétante quand le SCOT est dans un brouillard. Sur la base des réserves solides de l'État nous savons que les avocats ont détecté de sérieuses fissures juridiques. Après vous avoir donné notre avis sur un document qui aurait pu être tout autre si nous l'avions produit, nous vous proposerons de débattre sur 4 vœux sous forme d'orientations. Peut-être vous voulez qu'on fasse une pause ? stratégiques compréhensible par tous à faire figurer dans le PADD qui sont des lignes directrices et prescriptives au PLU. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On vous écoute, on boit vos paroles, allez-y, allons-y pour le premier vœu. »

**Philippe GAUBERT** : « Le premier vœu naturellement il a trait à ce 1,5 degré de température dont nous avons parlé, ce passage de 37 à 38,5. C'est un vœu qui ne figure pas dans votre PADD, moi je vous proposerai d'introduire un vœu sur le changement climatique et la sobriété. Les valeurs actées par la communauté scientifique de remontée, alors je vous les ai envoyées quand même pour que vous puissiez les avoir, les valeurs actées par la communauté scientifique de remontée du niveau de la mer est de l'ordre de 1 mètre. Il n'est plus possible d'être dans la réactivité post événement en espérant être éligible au régime de catastrophe naturelle, il est l'heure d'être dans l'anticipation. À cet égard le Sradet (document cadre régional) a fixé une règle 25 qui s'impose aux Scot littoraux et aux PLU de prendre comme

cadre décisionnel le scénario du GIEC le plus optimiste de réduction des gaz à effet de serre soit 2 degrés. C'est à la fois très exigeant dans un contexte où la tendance est plutôt à 4 degrés mais en même temps indispensable, car les territoires les premiers impactés doivent être les plus vertueux.

Il faut éviter le chaos. Pour cela, le PADD affirme la nécessité d'aller vers un objectif global de sobriété, où chaque décision, chaque chapitre du règlement seront construits pour préserver les capacités d'absorption des gaz à effet de serre du territoire et réduire les déplacements émetteurs. Cet objectif de sobriété fera socle de chaque partie du règlement du PLU. Il y aura à la fois des mesures pour préserver et pour réduire. Tout simplement la réduction de l'empreinte humaine sur son environnement et l'innovation seront la priorité du PLU. Voilà le premier point, le premier vœu que je vous propose de débattre, j'en ai trois autres. Vous voulez que je continue ? Vous nous répondez... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Est-ce qu'il y a des remarques sur le premier vœu ? Madame BANSARD. »

**Sylvie BANSARD :** « Monsieur GAUBERT je respecte tout à fait vos convictions et je ne pense pas être, et que mes collègues ici ne soient pas complètement inconscients parce que je pense qu'on est tous conscients de la transition écologique mais par moment vous exagérez un petit peu parce qu'effectivement on risque d'avoir un réchauffement mais tout ne retombe pas sur les épaules de la ville de Gujan-Mestras parce que ça me paraît un petit peu compliqué. Ça voudrait dire, et vous le savez très bien, que ça serait une implication de tous les citoyens du monde à changer complètement de vie et de rythme de vie. Alors je ne dis pas qu'il ne faille rien faire mais par moment vous exagérez un peu donc il serait peut-être plus pertinent de faire des propositions plus concrètes sur le changement en terme de transition écologique sur l'organisation de la ville de Gujan-Mestras parce que je pense que c'est ce qu'on attend, pas de lancer des propositions catastrophiques parce que je suis désolée mais même les élus écologistes ne peuvent pas faire des miracles, il faut aussi, il y a des questions financières je pense sur ces prises en compte de changement climatique. Vous le savez très bien, à Bordeaux on n'a pas arrêté les bateaux de croisières parce qu'il y a aussi des questions économiques et des questions sociales. Donc par moment, Monsieur GAUBERT, évitez de nous faire retomber toutes ces questions sur les épaules parce que je pense il faut peut-être un peu relativiser. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « Oui Madame... pardonnez-moi je cherche votre nom, ELISSALDE, excusez-moi. »

**Anne ELISSALDE :** « Moi ce que je voudrais dire c'est qu'il me semble qu'on écrit un PADD et ensuite le PLU qui suivra pour de très très nombreuses années enfin faut croire, celui qu'on a là date très sérieusement et que dans cette hypothèse de temps long qui nous oblige à autre chose que l'année qui vient, l'élection qui vient etc. Il me semble qu'écrire dans ce PLU l'intention, la posture qui consiste à dire qu'à l'avenir les élus qui appliqueront le PADD et le PLU s'engagent à une veille très active, un consulting auprès d'instances en capacité de donner un avis scientifique sur l'évolution des enjeux climatiques ça me paraît être une posture, presque un fil conducteur du PADD pensé pour aujourd'hui avec les risques que Monsieur GAUBERT décrit, que certains trouvent peut-être surenchéris, moi je ne crois pas que ça le soit mais chacun sa croyance là-dessus, mais les risques de demain, d'après-demain etc., qu'on ne connaît pas encore et qu'on n'est pas, en tout cas moi à mon niveau de connaissances, et j' imagine collectivement à notre niveau de connaissances en capacité de savoir aujourd'hui. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX :** « C'est noté Madame ELISSALDE. Sylvie veut reprendre la parole ? »

**Sylvie BANSARD** : « Je n'ai pas surenchéri j'ai dit qu'effectivement ils étaient tout à fait réels parce que j'ai lu le rapport du GIEC aujourd'hui. Mais ce que je veux dire c'est que ça implique un changement de vie ; c'est-à-dire un changement de mentalités global et ce n'est pas uniquement les collectivités territoriales c'est la totalité des citoyens aussi. Donc il faut une conscience globale... »

**Anne ELISSALDE** : « Je suis d'accord avec vous il faut que chacun change moi j'ai changé beaucoup de choses, vous en avez sûrement changé aussi mais là ce qui nous rassemble, élus que nous sommes c'est d'organiser quelque chose qui change l'engagement de la ville de Gujan-Mestras sur ce sujet et donc on ne peut pas considérer que parce que c'est trop compliqué ou trop ambitieux ou on ne le ferait pas, on ne serait pas à la hauteur en ce sens. D'autant que je le redis il me semble que quand on travaille cette question de PADD ou de PLU on le travaille sur du temps très long et donc en l'écrivant aujourd'hui il faut s'ouvrir les portes de ce que sera demain et qu'on ignore. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Moi je crois qu'on ne peut pas dire qu'on esquivé. En fait ce qui nous oppose avec Monsieur GAUBERT c'est que nous on a repris de ce qui est dit dans le SCoT et Monsieur GAUBERT trouve que dans le SCoT on n'a pas pris la thèse maximale du GIEC. Voilà c'est ça qui nous oppose. Nous on a pris le SCoT, voilà. Alors après on peut critiquer moi j'entends ça mais nous on a pris ce que dit le SCoT, on n'a pas rien dit, on n'a pas minimisé, on a pris le SCoT, ça nous a paru plus conforme, et quand d'ailleurs Monsieur GAUBERT nous disait qu'on ne mettait rien sur ce dossier là c'était parce que pour nous c'était traité dans le SCoT. D'accord, enfin chacun...c'est un débat chacun donne sa position. Qui veut à nouveau prendre la parole sur le premier vœu de Monsieur GAUBERT ? On peut passer au deuxième ? »

**Philippe GAUBERT** : « Juste sur le premier vœu, je trouve votre réponse assez surprenante parce que vous parlez du SCoT mais en effet comme je vous l'ai dit le SCoT est très fragile juridiquement et deuxièmement par-delà le SCoT il y a le Sradett et le Sradett lui il a une règle qui est la règle 25 et il vous dit les choses clairement donc voilà à un moment vous fragilisez énormément le PLU si quelque part vous ne vous calez pas sur la règle su Sradett qui est la norme supérieure. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non mais vous savez c'est simple si le SCot est fragile comme vous le dites et est annulé, le PLU aussi, donc voilà. Donc aujourd'hui on est quand même... le PLU ne pourra pas continuer si le Scot... on l'a toujours dit ça. Xavier. »

**Xavier PARIS** : « Pour répondre à Madame ELISSALDE, l'établissement de notre PLU il se fait aujourd'hui sur les données connues, que nous avons à notre disposition bien entendu, on ne peut pas anticiper, on peut avoir des tendances mais on ne peut pas anticiper sur le long terme. Je voudrais juste lui rappeler que de toute manière notre PLU lorsqu'il sera arrêté et donc applicable n'est quand même pas un document figé. Bien entendu il pourra évoluer et le PLU que vous avez évoqué de 2005 il a évolué au fil du temps bien entendu dans le cadre de modifications. Ce PLU-là effectivement on va essayer de voir le plus loin possible, d'anticiper les problématiques qui vont nous arriver mais on en a conscience tous et on se rejoint sur le volet environnemental qu'il faut absolument prendre dans le cadre de ce PLU, mais encore une fois ça ne sera pas un document figé, il continuera à évoluer et on prendra en compte les nouvelles données qui pourraient nous arriver ultérieurement. »

**Anne ELISSALDE** : « J'entends bien mais le PADD quant à lui il sera très durable. Le PLU pourra évoluer mais les orientations que vous aurez choisies dans le PADD elles seront assez

directives et moi ce que je comprends de la proposition de Monsieur GAUBERT c'est d'indiquer que dans le cadre de la posture des élus qui auront à mettre en œuvre le PLU ils garderont une vigilance et feront évoluer les choses au regard des avancées scientifiques, ça ne mange pas tellement de pain à vrai dire de le dire ça va presque même de soi sinon ça voudrait dire qu'on resterait ancré sur des croyances anciennes, je trouve que c'est une posture adaptée. Voilà. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais aujourd'hui il n'y a aucun souci le document qu'a présenté Xavier PARIS c'était pour nourrir le débat. D'accord ? Et aujourd'hui on a ce débat. Il a présenté son vœu, certaines personnes se sont exprimées aussi sur ce vœu-là, il n'y a aucun problème, c'est ça le PADD c'est pas un document figé qu'on amenderait ou etc. c'est un débat. Donc maintenant je propose qu'on passe au deuxième vœu Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Le deuxième vœu il est très simple, il porte sur la gestion durable des milieux littoraux et aquatiques et il porte sur les ports où ce que nous souhaitons nous c'est, Élisabeth l'a rappelé l'importance des zones humides et donc nous souhaitons une protection intégrale des malines qui permet la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Depuis de nombreuses années, nous constatons un remblaiement des malines dans les ports des Gujan-Mestras au détriment des jeunes ostréiculteurs. Elles font partie du patrimoine Gujanais. Elles sont des zones humides, un réservoir de biodiversité et contribuent à la protection des submersions. Le PLU en assurera la protection intégrale. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Des remarques sur ce deuxième vœu ? Qui veut s'exprimer ? Oui Élisabeth ? »

**Élisabeth REZER-SANDILLON** : « Oui alors je ne sais pas là ça me pose une colle, je ne sais pas si les malines sont sur notre domaine à nous ou si elles sont sur domaine maritime mais en tout cas c'est vrai que souvent on considère les mailles comme une petite réserve d'eau qui ne sert à rien mais ce n'est pas du tout ça d'abord parce qu'il y a une biodiversité qui est très très riche dans les malines notamment quand elles sont assez anciennes et en plus parce que ce sont, encore une fois, des tampons anti inondations donc oui il faut les garder, et pour la biodiversité et pour lutter contre les inondations mais par contre alors je ne sais pas du tout si c'est sur notre territoire. Peut-être... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ludovic. »

**Ludovic DUCOURAU** : « Oui en ce qui concerne les malines, bon déjà à ma connaissance il n'y en a que deux ou trois qui avaient été comblées. Alors c'est vrai que ça appartient au domaine maritime, ce n'est pas privé du tout et c'est le Syndicat Mixte aussi qui gère donc les malines et alors ça peut servir aussi de réservoir. Bon je pense qu'ici il y a quand même pas mal d'ostréiculteurs autour de cette table donc on utilise les malines et même dans le projet de CODIMER, qui va être bientôt donc rasé, le projet c'est de garder les deux malines justement existantes qui serviront et de réserves et en même temps de biodiversité. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui Monsieur KHELOUFI ? »

**Maxime KHELOUFI** : « Oui alors les malines pour l'ostréiculture c'est quand même avant tout des réserves d'eau qui garantissent pour nous professionnels une bonne qualité d'eau. Donc il y a un aspect sanitaire là-dedans d'où l'importance de leur entretien. Alors par extension effectivement c'est un refuge pour la biodiversité et c'est souhaitable mais la

meilleure façon de les protéger c'est de faire en sorte qu'elles soient pleinement fonctionnelles pour les professionnels donc qu'elles soient correctement entretenues et impeccable d'un point de vue sanitaire. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Autre remarque ? Donc c'est plus ou moins prévu quand même sur CODIMER c'est ce que tu nous dis. On passe au troisième vœu Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Je note qu'il pourrait y avoir une vision assez positive sur ce vœu. Merci des interventions des différents intervenants. Le troisième vœu concerne un point majeur qui est le logement. Donc c'est un vœu sur le logement et sur les problèmes d'accessibilité financière. Le logement des gujanais et salariés des entreprises doit être une priorité. La construction de logements sociaux constitue un des éléments de réponse. Il y a une deuxième réponse qui est le logement privé, et afin de lutter contre l'envolée des prix, nous demandons que soient privilégiées des nouvelles formes d'accès à la propriété permettant de sortir de la spirale où la valorisation des biens immobiliers oscille entre 0,5 M€ et 1 M€. Ce sont des niveaux de prix qui excluent les primo-accédants, et de nombreux gujanais. La ville de Gujan encouragera par ailleurs l'innovation en matière d'éco-quartier d'habitat participatif, intergénérationnel, ou modulable. Toutes les possibilités du PLU seront explorées pour atteindre ces objectifs et rendre accessible l'acquisition foncière pour les gujanais. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Des remarques sur ce troisième vœu ? Non ? Quatrième vœu Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Je forme le vœu que s'il n'y a pas de remarque qu'il puisse être intégré car c'est un sujet majeur. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non mais il n'y a pas d'intégration encore une fois je vous le redis ce n'est pas un texte qu'on intègre, qu'on amende, il y a eu un texte qui a été présenté par la rapporteur et ensuite il y a un débat. Vos vœux sont un élément du débat. Voilà c'est tout. Et figureront au compte-rendu comme vous l'avez demandé. »

**Xavier PARIS** : « Je voudrais juste peut-être vous rappeler Monsieur GAUBERT concernant les logements sociaux notre volonté encore une fois est de faire des logements sociaux pour permettre aux gujanais, je dis bien aux gujanais de se loger sur Gujan-Mestras, nous voulons élargir d'ailleurs notre panel de logements sociaux, c'est vrai que sur le PLU actuel nous ne parlions que de la location, de logements locatifs, on veut vraiment l'étendre à l'acquisition de logement social via un dispositif qui fonctionne dans d'autres communes aujourd'hui. Nous avons déjà pris attache avec des bailleurs sociaux et nous commençons à discuter avec eux pour mettre en place ce dispositif qui est le BRS, le bail réel solidaire, qui permet l'achat d'une maison à moindre coût puisque le terrain est loué. Voilà c'est un dispositif je pense peut apporter des solutions et permettre aux jeunes couples gujanais de rester sur notre territoire et de continuer à y vivre bien entendu. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « J'ajoute que la COBAS a fait un dispositif aujourd'hui d'aides pour tous les projets de construction et qui est beaucoup plus favorable que le précédent même au niveau locatif et donc voilà on se donne les moyens de permettre effectivement une production de logements sur notre territoire. »

**Xavier PARIS** : « Et vraiment pour aller dans ton sens Marie-Hélène, le dispositif qui aujourd'hui a été mis par la COBAS et je l'ai vu d'une manière très concrète sur un projet collectif de logements sociaux et pas que, ce dispositif-là a permis la faisabilité de ce projet

sinon il y avait un problème d'équilibre financier compte-tenu du coût des terrains etc., le dispositif mis par la COBAS est vraiment d'une efficacité remarquable. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Et enfin le travail que l'on fait avec l'EPF, l'Établissement Public Foncier fait que aussi on se donne les moyens pour véritablement...Sans l'EPF ça serait très compliqué. »

**Patricia BOUILLON** : « Ça fait 4 ans et demi que nous travaillons dans ce sens. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Tout à fait. »

**Patricia BOUILLON** : « On n'a pas rien fait. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ce n'est pas un vœu qui règle le problème. »

**Patricia BOUILLON** : « Non. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'est vraiment un travail au quotidien au CCAS et dans toutes les instances de l'exécutif. On peut passer au 4<sup>ème</sup> vœu Monsieur GAUBERT ? »

**Philippe GAUBERT** : « Juste je disais que comme le disait Anne ELISSALDE précédemment c'est dans le PADD qu'il faut avoir des lignes stratégiques et qu'il faudra justement les appliquer globalement et être très constant et que sans ces lignes stratégiques et donc le fait de vouloir sortir du bien immobilier entre 0,5 et 1 million d'euros est une vraie volonté politique qui impliquera qu'on mette beaucoup de moyens derrière. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « 4<sup>ème</sup> vœu. »

**Philippe GAUBERT** : « Le dernier vœu il concerne les...ça sera le dernier, il concerne les déplacements sur le territoire et la réduction des gaz à effet de serre et donc le développement des mobilités alternatives. La mutation des mobilités s'effectuera à l'échelle d'une génération. Le PLU doit rentrer dans cette phase. La question des mobilités actives est capitale. Le PADD l'effleure trop. Pour cela nous proposons d'acter que la ville se donne comme objectif de tripler l'usage du vélo en 10 ans. La sécurité de l'utilisateur en sera le vecteur. Pour cela, le réseau sera structuré pour permettre une pratique avec des liaisons rapides et prioritaires, des axes secondaires, et des axes verts. L'objectif c'est que tout habitant doit être à 100 mètres d'un itinéraire cyclable sécurisé. Le développement de l'usage du vélo passera par la généralisation des capacités de stationnement contre le vol et par la création de stationnement des cycles dans les nouvelles constructions. Le vélo devra permettre à terme des liaisons urbaines aussi rapides que la voiture. Son développement sera une priorité du PLU et un marqueur des ruptures de comportement par rapport au changement climatique. C'est un des points qu'a évoqué madame BANSARD en nous disant qu'on ne savait pas trop que faire, et bien en voilà un marqueur. Aujourd'hui on peut très bien décider que Gujan devienne une ville où la pratique du vélo est vraiment quelque chose d'aussi positif que celle de la voiture. Concernant les piétons, le projet urbain en facilitera la circulation. Des liaisons sécurisées seront pensées pour aller aux transports collectifs et espaces de centralités. Le PLU mettra tout en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et proposer une alternative concurrentielle au déplacement de la voiture. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Des remarques sur ce 4<sup>ème</sup> vœu ? Oui Monsieur KHELOUFI. »

**Maxime KHELOUFI** : « Oui je vais tout à fait dans le sens de Philippe GAUBERT à ce sujet notamment sur la question des pistes cyclables, je crois qu'on connaît tous des personnes qui nous disent qu'on a un réseau de très bonne qualité pour ce qui concerne le loisir, les balades, le tourisme, la visite, en revanche pour la pratique du vélo efficace au quotidien en tant que vraiment moyen de transport, là effectivement on a sans doute beaucoup de choses à repenser. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « La COBAS met à la disposition de chaque ville 350 000€ par an pour faire les pistes cyclables en liaison avec les voiries des villes et en plus la COBAS a fléché des pistes cyclables structurantes dont elle prend en charge le financement et la réalisation sans parler donc des programmes communaux. La plus belle et la plus récente c'est boulevard Louis Lignon, 2 600 000, 1,5 km qui en plus a sécurisé énormément les choses pour relier le Pyla avec le centre de la Teste. Le fait qu'on mette ça tous les ans montre bien que nous on estime qu'on n'a pas terminé notre travail, la tâche est immense et il faut continuer. On continue, on s'est donné tous les ans 1 400 000 au niveau de la COBAS pour les pistes cyclables, c'est quand même une jolie somme quand même déjà. Xavier ? »

**Xavier PARIS** : « Juste en complément sur ce dossier de la mobilité douce, au-delà de ce que fait la COBAS, et c'est énorme, parce qu'il y a effectivement à la fois les pistes structurantes et l'accompagnement financier des 4 villes, la ville de Gujan-Mestras va prendre en charge d'ailleurs elle-même, au-delà de ce que fait la COBAS, on va compléter, nous, par la création de pistes ou de bandes cyclables. De toute manière, d'une manière générale, chaque fois que nous refaisons une voirie on essaie, en fonction des contraintes que l'on peut avoir malheureusement aussi et c'est surtout sur la largeur de la voirie, d'intégrer une piste cyclable ou une bande cyclable. Mais au-delà de la construction, tout cela pour améliorer le déplacement du vélo au quotidien, et en plus de la création de ces pistes et de ces bandes cyclables nous travaillons sur le réseau existant. Ça c'est très important parce que c'est bien d'en faire d'en faire d'en faire mais il faut travailler sur le réseau existant, il y a dans la salle d'ailleurs un représentant de l'association Vélo Bassin. On travaille avec cette association et on fait un travail je pense intelligent et constructif où nous avons identifié des choses à améliorer en terme de signalétique pour les cyclistes, que ça soit les locaux ou les visiteurs et nous améliorons le réseau existant en lien aussi avec la COBAS qui modifie aussi le fléchage, c'est un travail global qui est fait sur de création et sur de l'entretien du réseau qui est indispensable. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « D'autres remarques sur ce 4<sup>ème</sup> vœu ? »

**Philippe GAUBERT** : « Juste Madame le Maire si je peux me permettre j'ai l'impression que je n'ai pas été totalement entendu. C'est-à-dire que là aujourd'hui ce que nous demandons, ce que je demande c'est un changement de braquet. Vous nous répondez ce que vous faites mais aujourd'hui on voit bien que tristement encore une fois je vous le répète l'accélération du changement climatique va très vite et il faut aller à la même vitesse et donc ce n'est pas aujourd'hui faire 1,3 million mais aujourd'hui ce que je vous appelle à faire c'est un maillage de la ville de Gujan-Mestras c'est-à-dire que en effet on ne fera pas que des pistes cyclables mais aujourd'hui il faut penser la ville en se disant la ville soit une ville où on se déplace aussi vite en voiture qu'en vélo donc ça veut dire qu'il y a des pistes qui sont des pistes qui sont sécurisées, qui sont rapides, qu'il y a des pistes de proximité, qu'il y a des pistes secondaires, qu'il y a des pistes qui desservent les immeubles rapidement. Tout ça c'est quelque chose que l'on pense et je n'ai pas l'impression que vous m'avez entendu. Donc je vous le dis ce n'est

pas ce que j'ai exprimé mais je vous le dis mon vœu est beaucoup plus ambitieux que ce que vous m'avez répondu. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « D'autres remarques sur ce 4<sup>ème</sup> vœu ? Donc Monsieur GAUBERT est-ce que votre intervention est terminée ou est-ce que vous avez d'autres choses à nous dire dans ce débat. Est-ce que quelqu'un veut...oui Madame ELISSALDE ? »

**Anne ELISSALDE** : « Oui sans rapport avec le 4<sup>ème</sup> vœu de Monsieur GAUBERT, moi je voudrais dans ce débat émettre un regret sur la méthode, je trouve dommage qu'on ne soit associé que à un moment de débat, qui est règlementaire j'entends bien, et pas en amont dans un temps de concertation qui aurait permis à ce que... »

**Patricia BOUILLON** : « Et à la commission réunie vous y étiez ?

**Anne ELISSALDE** : « Alors je n'y étais pas mais ce n'était pas un temps de concertation non plus. »

**Patricia BOUILLON** : « Ah si. »

**Anne ELISSALDE** : « Est-ce que ça a fait évoluer le document ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non mais nous avons eu le diagnostic. »

**Anne ELISSALDE** : « Il a évolué le document ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On peut, Xavier, reprendre les différents points. Il y a eu le diagnostic sur lequel il y a eu une commission réunie aussi sur le diagnostic, il y a eu une réunion publique, après on est passé au PADD, il y a eu encore une commission réunie, il y a eu une réunion publique, voilà je trouve que ce n'est pas si mal que ça quand même. »

**Anne ELISSALDE** : « Oui je parlais plutôt de concertation avant l'élaboration du document. Quel amendement vous avez fait après la commission réunie ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Sur le diagnostic ou sur le PADD ? »

**Anne ELISSALDE** : « Sur le PADD. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « C'était la semaine dernière, la semaine avant ? Il y a 10 jours, 10/15 jours ? »

**Anne ELISSALDE** : « Ça amènera des amendements au document ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Comment ? »

**Anne ELISSALDE** : « Est-ce que ça amènera des amendements au document ? »

**Xavier PARIS** : « Sauf erreur de ma part il n'y a pas eu de proposition d'amendements. C'est un peu comme aujourd'hui, Madame ELISSALDE, vous dites un manque de concertation, aujourd'hui nous débattons, moi j'ai entendu les quelques remarques de Monsieur KHELOUFI très ponctuelles, je vais lui répondre, j'ai entendu l'intervention de Monsieur CHAUVET qui a quand même plus ressemblé à un réquisitoire contre l'équipe municipale qu'à un débat

constructif sur ... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Surtout le Maire. »

**Xavier PARIS** : « ...sur le PADD et l'avenir de la commune de Gujan-Mestras. Moi j'attends vos propositions et ça aurait été bien aujourd'hui parce qu'on parle du PADD et on parle de la révision de notre PLU, on parle de l'avenir de Gujan-Mestras, ça aurait été bien, Monsieur CHAUVET, que vous fassiez vos propositions. La seule chose que vous avez pu faire ce soir c'est de critiquer l'équipe municipale, on en a l'habitude, voilà donc juste pour vous répondre d'une manière très calme Madame ELISSALDE, moi la concertation, il faut de la concertation et je crois qu'on a fait cette concertation, mais il faut aussi que vous puissiez proposer des choses et on verra après si on les intègre ou pas bien entendu. Je pense que sur les orientations qui sont proposées aujourd'hui dans ce PADD ce ne sont que des orientations, après on mettra en application, en œuvre ces orientations de manière très pratique et c'est peut-être là où on aura des désaccords et en particulier avec Monsieur GAUBERT, parce que certainement on n'ira pas assez vite, on ne fera pas ceci, on ne fera pas cela. Mais sur ces orientations là je pense que tout le monde dans cette salle, dans ce conseil municipal nous devrions être sur la même longueur d'onde. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « À la réunion publique ça a été le cas... »

**Xavier PARIS** : « Ça a été le cas. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « À la réunion publique, il n'y a pas eu d'opposition lors de la réunion publique, au contraire. »

**Xavier PARIS** : « Mais malheureusement je pense que non, ça ne va pas être le cas. »

**Anne ELISSALDE** : « Bien sûr qu'on est sur la même longueur d'onde si ce n'est que Monsieur GAUBERT en tout cas a fait des propositions qui enrichissent, peut-être ne les a-t-il pas présentées comme ça lors de la commission réunie, il faut aussi dire qu'on est avertis 5 ou 6 jours avant une réunion et que quand on a une vie professionnelle ce n'est pas facile de suivre les timings. Mon regret en fait c'est plus au moment, quand ça s'élabore parce que vous voyez bien que quand on est face à un document qui est complètement écrit même si sur la première page il y a marqué que c'est un document en travail, il est extrêmement difficile de l'enrichir et même si on y met de la bonne volonté et qu'on va dans le même sens on est d'accord. La question ce n'est pas de dire qu'il n'est pas bon, la question c'est de dire comment il va s'appliquer, en quoi il est disruptif par rapport à ce que vous avez fait jusqu'à présent et comment la même équipe va appliquer quelque chose de très différent de ce qu'elle a appliqué jusqu'à présent, c'est les questions qui ont été posées, je ne vais pas répondre à la place de Jacques CHAUVET et de Maxime KHELOUFI. Voilà moi c'était mon regret au débat. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. D'autres remarques ? Monsieur KHELOUFI. »

**Maxime KHELOUFI** : « C'est assez amusant parce que vous nous reprochez de ne pas vous faire de propositions, je crois que Monsieur GAUBERT... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On ne reproche rien nous. »

**Maxime KHELOUFI** : « ...n'a cessé d'en présenter ce soir et visiblement elles ne seront pas intégrées au document. Alors peut-être fallait-il les envoyer avant, 15 jours avant, 3 semaines

avant, je ne sais pas quelle est procédure à suivre mais enfin voilà ce soir il y a un débat, il y a des propositions qui vous sont faites, je pense qu'en plus ce sont des propositions qui font relativement l'unanimité, je ne vois pas trop ce qui nous empêcherait de l'intégrer dans la lettre de ce PADD. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On verra après l'intégration dans le PLU Monsieur...voilà. Monsieur CHAUVET. »

**Jacques CHAUVET** : « L'enjeu, pour répondre à Monsieur le Premier Adjoint, ce n'est pas de discuter maintenant, c'était de discuter avant. Le PADD, vous avez sorti le document, il ne sera pas amendé, il n'a pas changé de forme ni de fond depuis la réunion publique ni en commissions réunies. L'enjeu pour les minorités c'est de travailler avant. Avant l'élaboration du document, qu'on participe avec vous, sinon ça n'a aucun sens. On connaît un petit peu comment ça fonctionne Monsieur le Premier Adjoint. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « D'autres remarques avant que je donne la parole à Xavier pour...Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Madame le Maire moi je rejoindrai les propos de mes collègues parce que c'est vraiment très désespérant de travailler ici. C'est-à-dire que moi je rejoins...on ne sait pas comment vous faire passer, essayer de vous faire un petit peu bouger. Alors je vous félicite Madame le Maire vous avez accepté mon premier amendement, ça doit être mon premier amendement sur cinquante donc il y a un début à quelque chose. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très franchement il ne changera pas la face du monde. »

**Philippe GAUBERT** : « Non mais je sais bien. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Parce que pour vous dire que c'est peut-être pour ça que je l'ai accepté mais franchement d'ajouter « le débat est formalisé par la présente délibération » point. Il y a un compte-rendu qu'on adopte en séance, vous me faites rajouter « et son compte-rendu des échanges » je serai méchante de vous dire non. Mais la réalité c'est que ça ne sert à rien votre amendement. Mais on va le faire, on va le voter. »

**Philippe GAUBERT** : « Non non mais Madame le Maire, si, si, il est important parce que la délibération est transmise à la Préfecture et je souhaite que... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Mais tout est transmis à la Préfecture. »

**Philippe GAUBERT** : « Et je souhaite qu'en même temps que la délibération soit transmis les éléments du débat. On en reparlera. Mais ce que je voulais vous dire qui était le fond de mon propos c'est que je vous ai demandé des éléments pour pouvoir faire bouger sur le diagnostic, je vous ai dit et je vous le répète par exemple encore une fois sur les nappes phréatiques nous ne pourrions pas délibérer sur le PLU tant que nous n'aurons pas les éléments sur les nappes phréatiques sur Gujan. Et tout ça ne bouge pas, ça fait quand même plus de 2 mois, je vous ai envoyé un courrier, vous m'avez répondu gentiment, votre DGS a fait un très beau courrier très bien construit mais tout ça ne va pas au fond, mes éléments ne sont pas là aujourd'hui. Deuxièmement la commission, encore une fois Madame, je voudrais quand même rappeler quand même l'essence. La commission est là pour préparer les délibérations du conseil municipal et je vous en remercie, vous avez bien joué le jeu de la commission, nous avons travaillé en commission et j'ai eu un certain nombre d'éléments me permettant de préparer ce

conseil municipal. Mais aujourd'hui les éléments du débat, la façon dont on peut essayer de faire bouger les choses, c'est pour ça que je vous ai proposé 4 vœux en vous disant, après avoir travaillé en commission réunie, en ayant eu les éclairages que vous m'avez apportés, les 4 vœux se sont au moins cela qui doivent être prescriptifs dans le PLU. Et là on s'aperçoit et on le constate tous en tant que minorités c'est qu'on a l'impression qu'on nous dit « rien ne bougera ». Et donc Madame, à la fois vous nous demandez d'être constructifs, c'est ce que nous faisons, enfin nous nous efforçons toujours, et nous avons toujours des portes fermées donc c'est quelque part assez insupportable mais quand même je note deux points, je vous dis je reconnais que le fait que vous envoyiez l'amendement et je vous demande d'envoyer la délibération avec nos observations à l'État, et deuxièmement je vous demande que le PADD et le diagnostic bougent encore et ne soient pas aujourd'hui verrouillés, complètement fermés parce qu'aujourd'hui ils ont besoin de bouger. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Bon je peux donner la parole à Xavier PARIS le rapporteur pour peut-être faire une petite conclusion ? »

**Xavier PARIS** : « Alors effectivement je vais rebondir quand même sur les propos d'Élisabeth et de Maxime KHELOUFI. Alors Élisabeth la volonté aujourd'hui sur Gujan c'est effectivement de développer, Gujan-Mestras est une station de tourisme et je crois qu'il ne faut pas le nier, on en est fier c'est une partie de notre économie, mais par contre nous voulons effectivement un tourisme raisonné. Et tu as évoqué effectivement le tourisme lié à la mer, moi le pescatourisme par exemple c'est quelque chose, un dispositif, une offre touristique qui me paraît aller dans le sens de ce que l'on souhaite et qu'il conviendra de développer, on ne veut pas plus c'est vraiment la volonté de faire un tourisme raisonné. Sur les zones humides la volonté, et on l'affichera de manière très claire d'ailleurs dans notre règlement du PLU, c'est de mieux les identifier effectivement et quand on les a bien identifiées de mieux les protéger. Ça c'était vraiment la volonté et on le traduira d'une manière très concrète dans le côté réglementaire de notre PLU. Sur « renforcer la nature en ville », ça aussi c'est quelque chose qui nous tient très à cœur, je dis bien renforcer parce que la nature elle existe déjà en ville à Gujan-Mestras. J'ai reçu, il y a une anecdote, j'ai reçu il y a une dizaine de jours une quinzaine de managers de ville de différentes villes de Nouvelle Aquitaine qui venaient faire un séminaire pendant deux jours ici, il y avait Stéphan qui était à mes côtés, et forcément on leur a fait visiter notre ville, c'est le but, chaque fois qu'ils font un séminaire on fait visiter, et tous, tous ont été époustoufflés... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Séduits. »

**Xavier PARIS** : « ...subjugués, séduits par tous ces arbres qu'il y avait dans notre commune. Mais vraiment, alors ça a été l'unanimité, et c'était quelque chose vraiment qui les...ils étaient même surpris, ils n'avaient pas forcément sûrement l'habitude, alors je ne vais pas vous dire de quelles villes ils venaient, mais en tout cas chez eux ça ne se passait sûrement pas comme ça. Et là à Gujan de voir autant d'espaces boisés en zone urbaine ils étaient stupéfaits. Pour autant, on n'est pas dans l'autosatisfaction, pour autant on veut continuer, Élisabeth, bien entendu et je sais que tu y participes largement, à renforcer la nature en ville et nous travaillons avec le service de l'urbanisme, avec le service avec Bernard à identifier des parcelles en zone urbaine, des parcelles en zone urbaine qui permettraient de développer un maillage écologique. Nous avons aujourd'hui des parcelles en zone urbaine boisées qu'il conviendrait effectivement peut-être de sanctuariser, de protéger pour permettre ce maillage écologique. Donc ça aussi ça sera un gros travail que nous réaliserons dans le cadre de la révision de ce PLU. Concernant votre demande Monsieur KHELOUFI, le PADD mais vous le savez très bien ce sont les orientations, on traduira ces orientations dans notre projet de PLU et là on ira vraiment

dans le concret. Par rapport à votre remarque sur « renforcer le lien entre la ville et les ports », nous sommes partis de l'idée qu'un des atouts, Gujan-Mestras en a plusieurs, mais un des atouts de la ville de Gujan-Mestras ce sont ses ports. Là je pense qu'on sera d'accord sur ce constat. Chaque fois que l'on reçoit des gens on met en avant la ville aux 7 ports. Et on s'est dit que puisque c'était un atout il fallait travailler autour de ces ports et améliorer effectivement le lien entre les centres bourgs et les ports en développant par exemple et je reviens sur ce que proposait éventuellement Monsieur GAUBERT, c'est développer les mobilités douces sur ces secteurs-là. On a des choses à faire et j'ai identifié, on a identifié, nous avons identifié des rues où on pourra effectivement améliorer cette mobilité douce. Au niveau des ports c'est les rendre encore plus beaux, ils sont déjà très beaux, mais les rendre encore plus beaux et j'ai un dossier en tête c'est le dossier CODIMER. Nous avons proposé au Syndicat Mixte avec qui nous travaillons, c'était une proposition d'ailleurs rendons à César ce qui est César, de Ludovic DUCOURAU, de renaturer, il y a une partie de l'espace CODIMER, on a proposé au Syndicat Mixte de renaturer cette partie ce qui permettra, plutôt sur la frange du littoral, ce qui permettra de permettre la continuité du sentier du littoral. Donc c'est travailler sur l'aspect des ports, on travaillera également sur un règlement spécifique pour protéger les cabanes ostréicoles ce qui aujourd'hui n'existe pas d'ailleurs, alors nous sommes quand même très vigilants dès que nous recevons des permis de construire mais on aura une réglementation, mais on le verra un peu plus tard sur les cabanes ostréicoles qu'il faut absolument protéger, c'est notre patrimoine, Chantal tu ne vas pas dire le contraire, la fête du patrimoine, la première chose que l'on fait c'est on met en avant nos ports et nos cabanes ostréicoles. Donc il va y avoir un règlement qui protégera, urbanistique, qui protégera nos cabanes, on va améliorer la mobilité douce et la desserte de ces ports sur une mobilité piétonne ou cycliste et ensuite on va essayer d'embellir encore plus nos ports. Sur le port de la Hume par exemple, j'ai parlé du port de Larros mais le port de la Hume qui dépend de la ville nous lançons les études pour permettre aussi une continuité du sentier du littoral, d'abord sur ce que l'on appelle l'îlot G et ensuite sur la commune de la Teste. C'est notre volonté de relier la ville aux ports considérant que les ports sont un atout de notre commune. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ok. Bon écoutez je pense qu'on est au bout de ce débat, je rappelle qu'on va donc peut-être voter quand même votre amendement. Donc je propose de dire que la tenue ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet du PADD et le compte rendu des échanges. Ça vous va comme ça Monsieur...parce qu'il faut le rajouter exactement à un endroit précis. Donc qui d'avis d'adopter cet amendement ? Pas d'objection ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Tout le monde est d'accord ? On le fait. Et donc on va voter cette délibération encore une fois il s'agit de prendre acte du débat qui s'est tenu, de dire comment ce débat est donc formalisé, c'est ce qu'on vient de voter, de préciser que la commune pourra décider de sursoir à statuer, c'est important quand même, aux demandes d'autorisations concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, donc ça c'est un point important, technique mais important, et de préciser que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois au moins sur le site internet de la commune. Donc je mets aux voix, des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Je crois qu'on a eu un bon débat et je remercie tous ceux qui ont bien voulu y participer. »

**AMENDEMENT N°1 SUR LA FORMALISATION DU DÉBAT : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTIONS : 0  
 NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE À L'UNANIMITÉ QUE LE DÉBAT SUR LA BASE DE LA PRÉSENTATION DU PADD A EU LIEU. LE COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES EST ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

POUR : 32  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTIONS : 0  
 NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

**Rapporteur Chantal DABÉ**

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a voté l'harmonisation des tarifs des écoles de musique de la COBAS.

En ce qui concerne l'année scolaire 2024/2025, il vous est proposé de fixer les tarifs du conservatoire de musique comme suit ; pour information, ces tarifs restent similaires à l'année précédente.

**Droits d'inscription pour l'année scolaire du 01/09/2024 au 31/08/2025**

	<b>Résidents COBAS</b>	<b>Résidents HORS COBAS</b>
<b>Tarifs enfants et étudiants (-26 ans)</b>		
Eveil musical seul	50,00€	100,00€
CURSUS GLOBAL * - Formation musicale - Pratique instrumentale - Pratique collective	100,00€ 1 enfant inscrit 180,00€ 2 enfants inscrits 240,00€ 3 enfants inscrits 280,00€ 4 enfants et + inscrits	250,00€ 1 enfant inscrit 450,00€ 2 enfants inscrits 600,00€ 3 enfants inscrits 700,00€ 4 enfants et + inscrits
Deuxième instrument et pour chaque instrument supplémentaire pratiqué **	0,00€	0,00€
Formation musicale seule	50,00€	100,00€
Pratique collective seule	50,00€	100,00€

<b>Cours pour adultes ***</b>		
Cours individuel de pratique instrumentale	130,00€	300,00€
Cours individuel de pratique instrumentale pour des membres de l'Orchestre d'Harmonie, du Big Band, de l'ensemble instrumental du Pays de Buch	90,00€	90,00€
Cours collectifs et ensembles instrumentaux	50,00€	130,00€
Atelier vocal	50,00€	100,00€
Big Band ou ensemble instrumental du Pays de Buch	50,00€	100,00€

*\* Les élèves peuvent participer à des cours de formation musicale et de pratiques collectives dans les autres écoles de musique de la COBAS sans payer de frais supplémentaires sous réserve des places disponibles et avec l'autorisation des directeurs d'établissements.*

*\*\* L'accès au cours pour un deuxième instrument est subordonné à d'excellents résultats dans le premier instrument*

*\*\*\* Les adultes ne sont pas prioritaires : leur inscription est validée en fonction des places disponibles, elle est réétudiée au début de chaque année scolaire*

Le non-paiement des droits d'inscription après rappel peut entraîner le renvoi des élèves concernés.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci beaucoup. Pas de problème sur ce dossier ? Je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – RECTIFICATION**

**Rapporteur : Magdalena RUIZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Considérant que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif,

Vu le rapport du Maire,

Vu la délibération n° 2024-06-21 en date 25 juin 2024, relative à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2023,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 2024-06-21 en date 25 juin 2024, relative à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2023,

Considérant l'approbation du compte de gestion 2023 et l'adoption du compte administratif 2023 lors du conseil municipal du 25 juin 2024,

Afin de corriger l'erreur matérielle susvisée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, décide de rectifier et de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2023, comme suit :

### **1°) Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

- résultat de l'exercice :	Excédent	:	
	4 722 121,12 €		
- résultat reporté de l'exercice antérieur : ligne 002 du CA	Excédent	:	
	1 000 682,85 €		
- résultat de clôture à affecter : 803,97 €	Excédent :		5 722

### **2°) Besoin réel de financement de la section d'investissement**

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : €	Déficit : -		5 091 585,77
- résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	Excédent	:	
	8 188 149,42		
<b>- résultat comptable cumulé (R 001) : 563,65 €</b>	<b>Excédent:</b>		<b>3 096</b>
- dépenses d'investissement engagées non mandatées :			4 172 186,00 €
- recettes d'investissement restant à réaliser :			245 756,52 €
- solde des restes à réaliser :	Déficit :-		3 926 429,48 €
<b>- besoin réel de financement :</b>			<b>829 865,83 €</b>

### **3°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire :**

* en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	829 865,83 €
* en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	3 000 000,00 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	3 829 865,83 €
* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	1 892 938,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 722 803,97 €</b>

**4°) Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : Excédent reporté 1 892 938,14 €		R001 Solde d'exécution 3 096 563,65 €  R 1068 : Excédent capitalisé 3 829 865,83 €

**Magdalena RUIZ** : « Mes chers collègues donc je suis désolée de vous infliger ça mais une erreur mais une erreur s'est glissée dans la délibération du mois de juin, du 25 juin, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023. Donc par conséquent dans la décision modificative n°1 que nous avons voté également le 25 juin 2024 qui reprend ces résultats. Donc cette erreur est d'un montant, attention, 46 centimes d'euros. Pour autant il faut donc refaire ces deux délibérations rectificatives, et donc les revoter. Nous commençons par l'affectation du résultat 2023. Alors si vous le permettez je vous fais grâce du calcul, juste pour vous dire que dans l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 nous avons donc un résultat de l'exercice 2023 de 4 722 121,12€ alors qu'il était mentionné 4 722 120,66€. Donc voilà l'erreur de 46 centimes. Donc ce qui nous donne la transcription budgétaire de l'affectation de ce résultat donc en section de fonctionnement 1 892 938,14€, ça c'est le bon résultat, pour la section d'investissement il n'y a pas de changement. Voilà pour l'affectation du résultat, si vous voulez bien... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je vais le mettre aux voix. Il y a une remarque ? »

**Jacques CHAUVET** : « Une précision. Non non j'ai peut-être mal entendu : c'était 12 centimes d'un côté et 56 ou 66 centimes ? »

**Magdalena RUIZ** : « 46 centimes en fait sur... »

**Jacques CHAUVET** : « Ça j'entends mais c'est c'est... »

**Magdalena RUIZ** : « Sur le résultat, le résultat 2023 en fait quand on l'a repris ... »

**Jacques CHAUVET** : « Oui. »

**Magdalena RUIZ** : « Quand on a repris le résultat sur la délibération

**Jacques CHAUVET** : « ...la confusion de deux sommes, j'ai entendu 12 et 66. »

**Magdalena RUIZ** : « Non c'était 40...ça y est tu me fais douter là. C'est 46 centimes

**Jacques CHAUVET** : « Ça c'est la différence ? »

**Magdalena RUIZ** : « Non c'est...en fait quand on a repris le résultat de 2023, le résultat de 2023 c'était avec l'erreur 1 892 937,68, alors que le bon résultat était de 0,46 en plus, donc c'était 1 892 938,14, ... »

**Jacques CHAUVET** : « D'accord. »

**Magdalena RUIZ** : « On s'est trompé. »

**Jacques CHAUVET** : « Là je comprends mieux. »

**Magdalena RUIZ** : « Voilà, il y a eu une erreur. »

**Jacques CHAUVET** : « C'est bien ce que j'avais compris. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ok je mets aux voix cette délibération. Pas d'opposition, pas... »

**Anne ELISSALDE** : « Pardon juste peut-être si, bon ça ne devrait pas se reproduire, mais si c'était le cas vous auriez pu le mettre dans la délibération ça aurait évité quelques heures de travail à Michel DUVIGNAC qui a cherché l'erreur et qui a trouvé les 46 centimes. »

**Xavier PARIS** : « Ah bravo. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors je mets aux voix ce dossier. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. »

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

<p align="center"><b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS POUR L'EXERCICE 2024 - RECTIFICATION</b></p>
--

**Rapporteur : Magdalena RUIZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux et à leurs

établissements publics, ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 2024-06-26 en date 25 juin 2024, relative à la décision modificative n°1 de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2024,

Considérant le rapport de présentation du Maire de Gujan-Mestras et le document comptable ci-annexé ;

Afin de corriger l'erreur matérielle susvisée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, décide de rectifier la décision modificative n°1 de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2024. L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable et le rapport de présentation ci-annexés. Sur la base de ces éléments, il vous est demandé :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 rectifiée de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2024, avec reprise des résultats 2023, qui s'équilibre comme suit :

La décision modificative n°1 rectifiée de la Ville de Gujan-Mestras pour l'exercice 2024 est globalement équilibré à **10.497.273,26 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **7.945.277,12 euros**.

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **2.551.996,14 euros**.

SECTION	Mouvements Budgétaires	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 551 996,14 €	2 551 996,14 €
Investissement	7 945 277,12 €	7 945 277,12 €
TOTAUX	10 497 273,26 €	10 497 273,26 €

**Magdalena RUIZ** : « La décision modificative, donc en fait la rectification effectuée porte sur donc sur les 0,46 centimes et concerne unique ment les comptes donc c'est le résultat de fonctionnement reporté donc le résultat de fonctionnement reporté qui est donc de 1 892 937,68 et donc de l'autre côté vous avez les dépenses donc c'est le virement à la section d'investissement donc là aussi avec l'écart de 46 centimes donc 1 467 740,68, donc ça c'est pour...et ça y est vous voyez je suis en train de vous dire le contraire de ce que je devais vous dire. Donc j'ai repris les chiffres la dernière alors je recommence. Donc le résultat de fonctionnement reporté il est 1 892 938,14 et donc pour équilibrer de l'autre côté il y a le virement à la section d'investissement qui est + 0,46 centimes, donc 1 467 741,14. Voilà et donc ça touche également la section d'investissement donc vous avez évidemment le virement de la section de fonctionnement qu'on vient de voir pour 1 467 741,14 et de l'autre côté vous avez une diminution de l'emprunt d'équilibre pour équilibrer donc 3 328 861,14. Je n'ai peut-être pas été très claire mais ... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « On te fait confiance. »

**Magdalena RUIZ** : « Voilà, 46 centimes en plus. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Des remarques ? S'il n'y en a pas je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Abstention de Monsieur GAUBERT ? »

**Philippe GAUBERT** : « Je vote contre. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Vous votez contre, vote contre de Monsieur GAUBERT et avec sa procuration. C'est adopté à la majorité. »

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

POUR : 30

CONTRE : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

<p align="center"><b>PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR SUR LES EXERCICES 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 ET 2023</b></p>
---

#### **Rapporteur : Magdalena RUIZ**

Au cours des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2023 le recouvrement de certains produits communaux n'a pu être obtenu par les Services de la trésorerie pour des motifs divers mentionnés dans l'état transmis par le SGC de Belin-Beliet, notamment, combinaison infructueuse d'actes ou créance minime.

Ainsi, la catégorie « créances admises en non-valeur » regroupe les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.

Elle se distingue de la catégorie « créances éteintes » réservée aux créances dont l'extinction a été prononcée par :

- le Tribunal d'Instance dans le cadre d'une procédure de redressement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (particuliers),
- le Tribunal de Commerce dans le cadre d'une clôture pour insuffisance d'actif (professionnels).

Une créance est donc « éteinte » lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Elle s'impose à la Collectivité créancière, s'oppose à toute action en recouvrement du comptable public, et doit être entérinée par l'assemblée délibérante.

Les admissions en non-valeur portées à notre connaissance aujourd'hui par le Comptable concernent des titres émis sur les exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2023. Le montant total s'élève à 722,00 €. En voici le détail :

Procédure concernée	Titres de recettes	Montant	Nature de la créance
RAR inférieur au seuil de poursuites	TITRE 1230 DE 2015	51,30 €	Prestations scolaires, avoirs sur factures, redevance marché municipal et location de matériels
	TITRE 1803 DE 2016	40,58 €	
	TITRE 552 DE 2017	48,48 €	
	TITRE 1497 DE 2018	18,50 €	
	TITRE 1678 DE 2018	44,16 €	
	TITRE 1847 DE 2018	23,04 €	
	TITRE 29 DE 2019	30,72 €	
	TITRE 176 DE 2019	23,04 €	
	TITRE 301 DE 2019	96,90 €	
	TITRE 456 DE 2019	59,94 €	
	TITRE 1145 DE 2019	27,20 €	
	TITRE 1157 DE 2019	99,28 €	

Procédure concernée	Titres de recettes	Montant	Nature de la créance
RAR inférieur au seuil de poursuites	TITRE 198 DE 2020	18,24 €	Prestations scolaires, avoirs sur factures, redevance marché municipal et location de matériels
	TITRE 731 DE 2020	25,00 €	
	TITRE 1268 DE 2020	24,00 €	
	TITRE 291 DE 2021	51,68 €	
	TITRE 39 DE 2023	21,00 €	
	TITRE 1347 DE 2023	0,98 €	
	TITRE 1548 DE 2023	10,00 €	
	REDUC MANDAT 1448 DE 2023	7,96 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>722,00 €</b>	

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget 2024.

**Magdalena RUIZ** : « Nous avons deux délibérations, ce sont des pertes sur créances irrécouvrables, créances admise en non-valeur pour les exercices, donc la première touche l'exercice 2015, 2016, 17, 18, 19, 20, 21 et 23. Donc c'est des petits montants ce sont encore des créances juridiquement actives donc elles ne sont pas encore éteintes. Donc pour un montant de 722€, des petites sommes, ce sont des prestations scolaires, avoirs sur factures, redevances marchés municipaux et location de matériels. Donc on a deux délibérations parce qu'on a reçu... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Non mais attends on va rester sur la première. »

**Magdalena RUIZ** : « Voilà. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Donc s'il n'y a pas de demande d'intervention je vais la mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR SUR LES EXERCICES 2020, 2021, 2022 ET 2023**

**Rapporteur : Magdalena RUIZ**

Au cours des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 le recouvrement de certains produits communaux n'a pu être obtenu par les Services de la trésorerie pour des motifs divers mentionnés dans l'état transmis par le SGC de Belin-Beliet, notamment, combinaison infructueuse d'actes ou créance minime.

Ainsi, la catégorie « créances admises en non-valeur » regroupe les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.

Elle se distingue de la catégorie « créances éteintes » réservée aux créances dont l'extinction a été prononcée par :

- le Tribunal d'Instance dans le cadre d'une procédure de redressement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (particuliers),
- le Tribunal de Commerce dans le cadre d'une clôture pour insuffisance d'actif (professionnels).

Une créance est donc « éteinte » lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Elle s'impose à la Collectivité créancière, s'oppose à toute action en recouvrement du comptable public, et doit être entérinée par l'assemblée délibérante.

Les admissions en non-valeur portées à notre connaissance aujourd'hui par le Comptable concernent des titres émis sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023. Le montant total s'élève à 290,55 €. En voici le détail :

<b>Procédure concernée</b>	<b>Titres de recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature de la créance</b>
RAR inférieur au seuil de poursuites	TITRE 187 DE 2023	17,50 €	Prestations scolaires et avoirs sur factures
	TITRE 345 DE 2023	17,00 €	
	TITRE 584 DE 2023	28,00 €	
	TITRE 900 DE 2023	28,00 €	
	TITRE 1161 DE 2023	22,15 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>290,55 €</b>	

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget 2024.

**Magdalena RUIZ** : « Et la deuxième délibération c'est la même chose mais c'est un état différent puisqu'on a reçu deux états donc deux délibérations différentes. Pareil ce sont des créances admises en non-valeur, des créances non éteintes à ce jour donc encore actives pour 290,55€, ce sont des prestations scolaires et avoirs sur factures. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Très bien. Je mets aux voix s'il n'y a pas de demande d'intervention. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Vote de Monsieur GAUBERT, vous votez pour ? »

**Philippe GAUBERT** : inaudible

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je crois que vous pouvez voter pour, merci. Alors c'est adopté à l'unanimité, on n'en parle plus. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTIONS : 0  
 NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**SUBVENTION 2024**

**Rapporteur : André MOUSTIÉ**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, il vous est demandé de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2024, la proposition de subvention détaillée dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Nature	Nom de l'établissement	Pour mémoire, subvention accordée au BP 2024	Proposition nouvelle			Total budget
			Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total	
65748	RSGM SECTION RINK HOCKEY	17 100,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	17 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU TÉLÉTRAVAIL**

**Rapporteur : Bruno DUMONTEIL**

Lors du conseil municipal du 25 juin, un bilan annuel du télétravail a été présenté à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions légales en vigueur. Il en ressort que le télétravail concerne peu d'agents à l'échelle de la commune (14 sur la Ville, répartis sur 10 services).

Comme l'an dernier, les agents et les chefs de service ont été consultés. Les principales conclusions que nous pouvons en tirer sont les suivantes :

-Les agents utilisateurs constatent une amélioration de leurs missions en télétravail, de leur qualité vie du travail et un meilleur équilibre de leurs vies professionnelle et personnelle. Ils ne constatent pas de manque d'outils ou de variation dans leur charge de travail. En revanche, comme l'an dernier, ils notent une réelle perte de convivialité due à l'isolement intrinsèque lié au télétravail.

- Les chefs de service consultés quant à eux estiment majoritairement que leurs collaborateurs sont plus efficaces lorsqu'ils sont placés en télétravail et le plus grand avantage remonté est l'amélioration du bien-être de l'agent. Néanmoins, certaines difficultés persistent et sont, pour l'essentiel, liées à l'incapacité d'évaluation des agents mis en position de télétravail et à l'inégalité de traitement qui peut survenir dans un service où seuls certains agents, du fait des missions exercées, peuvent bénéficier du télétravail.

Certains agents ont néanmoins exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'un nombre de jours de télétravail supérieur à ce qui est actuellement acté.

L'an dernier, il avait été proposé que puissent être regroupées deux journées consécutives et que le télétravail soit alors exprimé une semaine sur deux ; cette possibilité n'a été que très peu utilisée.

Même s'il est clair que l'augmentation, entre autres, des coûts de l'énergie (essence, gas-oil) grève lourdement le budget des agents qui résident loin de Gujan (ils sont de plus en plus nombreux), il convient, pour autant, de prendre en compte que :

- les deux tiers des chefs de service ayant répondu à ce questionnaire confirment que le taux de 50 % des effectifs en présentiel est un impératif dans leur service,
- les chefs de service ont pointé l'inégalité de traitement entre les agents pouvant ou pas bénéficier du télétravail dans un même service. Certains agents ont également rapporté avoir le sentiment que leurs collègues ont l'impression, comme ils ne sont pas présents, qu'ils sont en congés.

Ces considérations additionnées font qu'il ne nous paraît pas souhaitable d'acter une augmentation du nombre de jours de télétravail pour l'ensemble des agents qui y sont éligibles.

Par contre, eu égard aux arguments précédemment évoqués, il est proposé que, pour les agents demeurant à une distance supérieure à 30 km de Gujan, une possibilité de deux jours

consécutifs de télétravail hebdomadaire soit introduite, **en fonction des nécessités de service et pour une durée expérimentale d'un an.**

Ce dossier a été présenté et validé par le Comité Social Territorial.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider la modification de notre règlement du télétravail dans ces conditions.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci beaucoup Bruno. Des remarques sur ce dossier ? Madame ELISSALDE. »

**Anne ELISSALDE** : « Pardon je n'avais pas lu la délibération avant de venir donc je la découvre. Je trouve, il y a déjà un fonctionnement avec ceux qui sont éligibles ceux qui ne le sont pas ça crée déjà des iniquités, et là maintenant il va y avoir des droits à ceux habitent à plus de 30 km et des droits à ceux qui habitent à moins de 30 km, je trouve qu'en terme de management et d'équité de service c'est pas facile à arbitrer. »

**Bruno DUMONTEIL** : « Comme vous avez pu le voir dans la délibération que vous venez de découvrir les représentants du personnel se sont exprimés sur cette délibération... »

**Anne ELISSALDE** : « D'accord. »

**Bruno DUMONTEIL** : « ...et ont donné un avis favorable. Les chefs de services se sont exprimés, les agents se sont exprimés donc votre opinion est propre mais n'est pas la réalité du terrain. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Je crois que ce qui est important c'est les nécessités de service... »

**Anne ELISSALDE** : « Oui c'est pour ça que je suis là pour donner mon opinion je crois. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Oui mais vous demandez la parole quand même, c'est moi qui préside, d'accord ? Donc je vous disais les chefs des services c'est une chose, les agents s'en est une autre, mais il y a aussi ce qu'on appelle les nécessités de service. Les nécessités de service ça ça prime tout. Moi c'est ce qui me guide et ce qui me fait prendre des décisions. Alors en plus c'est 30 km, je crois alors de mémoire derrière la DRH pourrait me confirmer, je crois que ça ne concerne que trois personnes qui l'ont demandé et on a eu une personne qui n'est pas tout à fait à 30 km qui est à Cazaux et Cazaux n'est pas à 30 km mais à qui on lui concède, on lui permet parce qu'elle est malade et c'est un effort consenti des deux côtés. On peut aussi même derrière une règle comme celle-là être souple, Madame ELISSALDE, d'accord ? Vous voulez réagir ? »

**Anne ELISSALDE** : « Oui bien sûr mon intention n'était pas de priver les gens qui habitent à plus de 30 km des jours consécutifs mais plutôt d'élargir la proposition à tous ceux qui habitent à moins de 30 km. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ce n'est pas dans l'air du temps. »

**Anne ELISSALDE** : « Si tant est que ce soit convenable avec le service. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Voilà, on est bien d'accord. Et puis ce n'est pas dans l'air du temps. J'ai vu une émission d'ailleurs, un article, une émission à la télé, les chefs d'entreprises reviennent beaucoup sur cette affaire du télétravail, et même les salariés. Il y a vraiment des études qui montrent qu'on revient, ce n'est pas si simple que ça le télétravail. Bon en tout cas nous ce n'est pas définitif, quand on en a discuté avec les représentants du personnel on a dit que ça serait de toute façon une expérimentation et qu'on ne s'interdisait pas de faire évoluer les choses en fonction des retours qu'on aurait. D'accord ? Je le mets aux voix ? Monsieur GAUBERT. »

**Philippe GAUBERT** : « Je voudrais juste intervenir parce que je crois que cette délibération quand même elle montre quand même un point important c'est que même des agents municipaux éprouvent des difficultés à se loger à Gujan-Mestras, s'expatrient... »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ça on le sait. »

**Philippe GAUBERT** : « ...et souffrent de l'absence d'alternatives de la voiture. Je voudrais rajouter à cela que on est actuellement dans une paupérisation des fonctionnaires dont l'indice n'a pas évolué en fonction de l'inflation depuis plus de 30 ans et que je trouve en effet que le télétravail est un moyen de redonner parfois du pouvoir d'achat. Donc naturellement que nous voterons cette délibération mais personnellement je ne partage pas votre sentiment ni les propos qui ont été tenus sur le télétravail et je peux vous dire pour avoir des contacts avec beaucoup de jeunes, c'est que globalement les entreprises qui aujourd'hui ne veulent pas entendre parler de télétravail se privent d'un certain nombre de talents. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Alors à la faveur de cette remarque je mets aux voix ce dossier. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

### **MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Rapporteur : Bruno DUMONTEIL**

Le décret 2024-614 du 26/06/2024 instaure un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la Police Municipale (PM).

Ce nouveau décret prévoit le versement d'un régime indemnitaire, portant le nom « d'indemnité spéciale de fonction et d'engagement » en deux parties (son mécanisme est donc très sensiblement similaire au RIFSEEP) :

- Une part fixe versée mensuellement qui est indexée sur le traitement indiciaire brut (TIB)

- Une part variable pouvant être versée mensuellement ou annuellement et tenant compte de l'engagement et de la manière de servir appréciée selon des critères définis par l'organe délibérant.

Pour ce qui concerne la part fixe, c'est ainsi que la prime de police, actuellement plafonnée et servie à hauteur de 20 % du TIB pour les agents de PM et 30 % pour les chefs de service, le sera à hauteur de 30 % pour les agents et 32 % pour les chefs de service.

Le taux passe à un plafond de 33 % pour les directeurs de PM et 30 % pour les gardes champêtres, deux cadres d'emploi actuellement absents de notre Collectivité.

Il convient de noter que l'augmentation sensible de ce plafond pour les agents de PM nous permettra d'intégrer l'IAT dont ils disposent actuellement et de créer une petite marge pour la majorité des agents. Par contre, l'augmentation de ce plafond pour les chefs de service ne laisse que très peu de marge d'évolution (ces agents n'étant pas éligibles actuellement à l'IAT). A noter que le décret permet le maintien des sommes antérieurement versées lorsqu'elles sont supérieures à celles mises en place par le nouveau dispositif.

Pour ce qui est de la part variable, les plafonds annuels sont de 5000 € pour les agents et 7000 € pour les chefs de service (5000 € pour les gardes champêtres et 9500 € pour les directeurs de PM). Cet élément va nous permettre d'attribuer l'équivalent de notre CIA aux agents de ce cadre d'emploi en utilisant les mêmes critères que ceux dudit CIA. Il convient donc, à ce stade, d'appliquer également le même plafond que celui du CIA dans le RIFSEEP, à savoir 1900 € en 2024 pour l'ensemble des agents de la filière PM ainsi que la même fréquence de versement, à savoir annuellement.

A l'instar de ce qui avait été le cas pour les autres cadres d'emplois au moment où leurs régimes indemnitaires ont été transposés vers le RIFSEEP, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, exception faite :

- des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires dans les conditions du décret du 14 janvier 2002
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, de dimanche ou de jours fériés
- des astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001.

Il vous est donc demandé d'approuver l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire pour la Police Municipale, conformément aux dispositions précitées pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> novembre 2024. À cette même date, seront donc abrogés les anciens régimes indemnitaires dont disposaient les membres de ce cadre d'emploi.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci Bruno. Bon c'est quand même une justice. La police municipale il n'y avait pas de raison qu'elle n'ait pas droit à ce régime indemnitaire. Des remarques ? Je n'en vois pas. Je peux le mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**CIA : MODIFICATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET MONTANT DE L'ENVELOPPE LIÉE À LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE POUR 2024**

**Rapporteur : Bruno DUMONTEIL**

L'an dernier, la collectivité a mis en place, pour la première année, l'indemnité dite « Complément Individuel Annuel » (CIA), seconde partie du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Comme cela avait été indiqué, la Direction des Ressources Humaines a été sollicitée, à l'issue de cette première année d'exercice, afin d'effectuer un bilan de retour d'expérience permettant, si c'était possible, d'améliorer notre système.

Il est effectivement apparu que certains critères permettant l'attribution des sommes affectées à l'enveloppe de la performance individuelle nécessitaient d'être retravaillés pour être plus facilement compréhensibles de tous, agents comme encadrants. De même, la mesure de ces critères, telle qu'elle était écrite, ne permettait pas toujours, en fonction du service d'affectation ou des missions, d'imaginer pouvoir bénéficier du maximum pouvant être alloué au titre de cette enveloppe.

Un groupe de travail avec l'ensemble des évaluateurs a donc été constitué et est arrivé à une nouvelle présentation des critères, de leur mesure et de l'attribution des sommes allouées au titre de la performance individuelle.

Cette nouvelle rédaction est annexée à la présente délibération.

Au titre de 2024, le montant maximum pouvant être alloué à la performance individuelle sera maintenu à 500 €.

Si de nouvelles adaptations permettant d'améliorer ce dispositif s'avéraient nécessaires à l'issue de cette seconde année d'expérimentation, le dossier sera de nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Il convient de préciser également que les montants et le barème d'attribution de l'enveloppe liée à l'engagement professionnel restent identiques. L'addition des deux enveloppes constituant notre CIA permettant à chaque agent à temps complet ayant travaillé l'intégralité de la période considérée, de prétendre à un montant brut de 1900 € (versé sur le bulletin de salaire de novembre).

De plus, il faut rappeler que les critères et les montants adoptés pour le CIA seront également ceux appliqués pour l'analyse de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dont pourront bénéficier les agents du cadre d'emploi de la Police Municipale.

Dans ces conditions, il est vous demandé de bien vouloir vous prononcer en faveur de cette évolution à partir de janvier 2024.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci beaucoup Bruno. S'il n'y a pas de remarque je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**MISE À JOUR DU TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CADRES D'EMPLOIS ÉLIGIBLES  
AU RIFSEEP ET DES MONTANTS ÉLIGIBLES À L'IFSE ET AU CIA**

**Rapporteur : Bruno DUMONTEIL**

Il convient de mettre à jour la liste des corps et cadres d'emploi éligibles au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec les montants pouvant être alloués au titre de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitare Annuel (CIA).

Le tableau récapitulatif concernant les cadres d'emploi présents dans notre collectivité est joint à la présente délibération. Ce dernier tient compte des mises à jour les plus récentes concernant le cadre d'emploi des conseillers territoriaux des APS ; ce tableau intègre également le montant maximum pouvant être alloué au titre du CIA en 2024.

À ce stade, il est rappelé que la répartition IFSE/CIA qui est prévue en Fonction Publique d'État n'est pas applicable à la Fonction Publique Territoriale ; seule demeure l'obligation que l'addition des deux montants plafonds corresponde au montant maximum total pouvant être alloué en FPE pour chaque cadre d'emploi.

Il vous est demandé de bien vouloir donner un avis favorable à cette mise à jour.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Bruno il n'en reste plus qu'une. »

**Philippe GAUBERT** : « Je voudrais juste Madame, Madame la Maire je voudrais juste intervenir là-dessus. D'abord pour dire que je connais parfaitement ces primes. Je voudrais me féliciter du montant homogène du CIA pour toutes les catégories, ça c'est très très bien. Mais en même temps je voudrais souligner quelque chose sur lequel, qui sont des données nationales, les écarts inexplicables entre les catégories de managers administratifs et ingénieurs, infirmiers et psychologues, rédacteurs et techniciens. Et je voudrais insister sur le fait que localement il y a souvent des artifices pour arriver à les atténuer et à les faire converger et que ça nous ne voyons pas cela dans la délibération. Donc je voudrais poser deux questions mais vous m'enverrez les éléments. Le premier c'est : nous avons là les montants maximums, quels sont les taux moyens pratiqués par la collectivité, et quels sont les critères d'attribution, je ne les ai pas vus dans la délibération. Voilà c'est tout. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Les critères d'attribution c'est l'évaluation qui est faite non ? On va vous répondre, ça sera plus complet... »

**Philippe GAUBERT** : « Vous me répondez, les taux moyens, les critères. »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Ok. Donc je mets aux voix parce que je n'ai pas fait voter là. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

<p><b>TABLEAU DES EFFECTIFS DES POSTES BUDGÉTAIRES PERMANENTS ET CRÉATION DE POSTES BUDGÉTAIRES POUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS</b></p>
---

**Rapporteur : Bruno DUMONTEIL**

La nécessité d'encadrer les évolutions de personnel nous conduit à actualiser le tableau des effectifs des postes permanents.

Il convient également, afin de répondre à la nécessité de maintenir un service de qualité dans le respect du principe de continuité du service public, et en tenant compte de la spécificité, de la saisonnalité et des contraintes des missions exercées par les services de la Ville de Gujan-Mestras, de recourir à des recrutements d'agents non permanents pour accroissement temporaire d'activité, tel que précisé dans l'article L. 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des effectifs joint à la présente délibération précise le cadre statutaire ou contractuel des postes créés et pourvus, les cadres d'emploi de référence ainsi que les grades de recrutement et la période de besoin pour les postes non permanents.

C'est ainsi qu'il convient donc :

- de créer les postes non permanents suivants pour assurer l'ensemble des missions confiées aux services municipaux :

a) sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique pour pallier un accroissement temporaire d'activité :

. l'équivalent de 5.11 poste(s) d'adjoint d'animation à temps complet, sur la période du 30/08 au 31/12/2024

. 4 postes : adjoint technique à temps complet, sur la période du 01/10 au 31/12/2024

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le tableau des effectifs des postes permanents et non permanents tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et contrats relatifs aux nominations et recrutements ainsi que tout acte afférent,
- d'inscrire les dépenses nécessaires à la rémunération de ces postes au budget de la Ville.

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Merci, je peux mettre aux voix ? Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité je vous en remercie. »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

**QUESTION ORALE**

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Monsieur GAUBERT vous avez une question orale. »

**Philippe GAUBERT** : « Elle est très courte. Elle concerne la plage de la Hume. D'après les témoignages de nombreux parents dont les enfants ont fréquenté le centre aéré de la Hume cet été, il semblerait que vous ayez fait le choix de les amener se baigner très souvent au lac de Cazaux. Les parents y ont été très sensibles. Malgré le bilan carbone nous ne pouvons que partager leur avis. Pouvez-vous nous confirmer cet arbitrage judicieux au vu du contexte de la plage de la Hume et de la protection de la santé des plus fragiles ? »

**Marie-Hélène DES ESGAULX** : « Cher Monsieur le conseiller municipal. Votre question paraît assez équivoque mais je vais y répondre de manière très factuelle. Tout d'abord il est important de préciser que les enfants ayant fréquenté l'ALSH Junior Vacances situé à la Hume se sont rendus cette année 9 fois au lac de Cazaux, et c'était 8 fois en 2023. À titre de comparaison ils se sont baignés 13 fois à la plage de la Hume en 2024, 15 fois en 2023. Ce sont donc dans des proportions totalement similaires d'une année sur l'autre que ces sorties ont été réalisées. Du reste l'ALSH de la COBAS situé allée de l'Infante organise de la même manière des excursions de baignade entre les sites de la Hume et de Cazaux. L'intérêt d'amener les enfants au lac de Cazaux réside uniquement dans le fait de leur permettre de sortir à la journée avec un pique-nique toujours très apprécié, et de leur faire profiter d'un autre cadre que celui de la plage de la Hume bien que ce dernier soit splendide. En outre il ne vous aura pas échappé que contrairement à la plage de la Hume, le lac de Cazaux n'est pas contraint par les marées ce qui est plutôt un atout précieux vous en conviendrez pour pratiquer la baignade à toute heure. Enfin cette programmation a été élaborée par nos éducateurs et animateurs dès le début de l'année 2024 et les activités estivales de l'ALSH ont été finalisées le 6 avril puis diffusées auprès de toutes les familles fin mai/début juin indépendamment donc de toute polémique induite concernant la qualité des eaux de baignade de la Hume. Sur ce sujet, puisqu'il s'agit du sens insidieux de votre interrogation, je vous rappelle que le suivi de la qualité des eaux de baignade est strictement encadré par une directive européenne et assuré par l'Agence Régionale de Santé. À ce titre, l'ARS effectue des contrôles quasi hebdomadaires et les résultats de ces analyses sont publiés et accessibles à tous. Vous pouvez à cet effet consulter les contrôles qui ont été effectués les 24 juin, 8 juillet, 15 juillet, 22 juillet, 29 juillet, 5 août, 19 août et 26 août. Par ailleurs le service d'hygiène du SIBA assure de son côté, et en complément des chaque contrôle de l'ARS, des autocontrôles visant à conforter et améliorer ce suivi. À aucun moment, Monsieur GAUBERT, ces contrôles, qu'ils soient du SIBA ou de l'ARS, n'ont relevé une eau de mauvaise qualité nécessitant la fermeture de la baignade. Sachez que depuis 30 ans la plage de la Hume n'a fait d'ailleurs l'objet d'aucune fermeture et son classement a été considéré par les services de l'État comme « bon » encore en 2023 et même tu me faisais remarquer, Xavier, que pendant 3 semaines elle a même été excellente. Donc j'espère avoir répondu à votre question, je rappelle qu'il n'y a pas de débat et que je vous rappellerai juste que nous avons fléchi le prochain conseil le 13 novembre 2024. Ce n'est jamais une certitude mais c'est une bonne probabilité, 13 novembre le prochain conseil avec le DOB notamment. Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024  
ADOPTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024**

**Signatures**

**1. Marie-Hélène DES ESGAULX,  
Président de séance, Maire de Gujan-Mestras**



**2. Kévin LANGLADE,  
Conseiller municipal, secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Kévin Langlade", is written below the official seal.